

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS**
EN **INFRASTRUCTURES**

2020 • 2021

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS**
EN **INFRASTRUCTURES**

2020 • 2021

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2020-2021
Budget de dépenses 2020-2021

Dépôt légal – Mars 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-86265-9 (en ligne)

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2020-2021

Affaires municipales et habitation	9
Les municipalités.....	14
La Société d'habitation du Québec	22
Les organismes subventionnés par la SHQ	22
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	25
La Société québécoise des infrastructures	30
Culture et Communications	33
Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications	37
Éducation et Enseignement supérieur	43
Les commissions scolaires	47
Les cégeps.....	58
Les universités	61
Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	67
Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	71
Santé et Services sociaux.....	75
Le ministère de la Santé et des Services sociaux	79
Tourisme	87
La Régie des installations olympiques.....	89
Transports.....	93
Le ministère des Transports	101
Les sociétés de transport en commun	111
La Société des traversiers du Québec.....	113

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

AMÉLIORATION

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

BONIFICATION DU PARC

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévu.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) prévus au Plan québécois des infrastructures spécifiquement identifiés pour résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujetti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50 millions de dollars, ou à 100 millions de dollars dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

REEMPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BSI	Bilan de santé des immeubles
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
Coops	Coopératives d'habitation
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CUSM	Centre universitaire de Santé McGill
CVCA	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air
DMA	Déficit de maintien d'actifs
EBI	Entente bilatérale intégrée
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GES	Gaz à effet de serre
HLM	Habitation à loyer modique
IEG	Indice d'état gouvernemental
IRI	Indice de rugosité international
IEP	Indice d'état du ponceau
IVP	Indice de vétusté physique
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MACM	Musée d'art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
OH	Office d'habitation
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures

PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PPI	Plan pluriannuel d'intervention
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RAM	Remplacement, amélioration et modernisation
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RIO	Régie des installations olympiques
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
RTM	Réseau de transport métropolitain
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
STL (Laval)	Société de transport de Laval
STL (Lévis)	Société de transport de Lévis
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
STTR	Société de transport de Trois-Rivières
STS (Saguenay)	Société de transport du Saguenay
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

INDICE D'ÉTAT GOUVERNEMENTAL

L'IEG instaure cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil d'état en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée comme étant dans un état satisfaisant. Lorsque l'état d'une infrastructure est sous ce seuil d'état, cette dernière comporte généralement un DMA. Le DMA représente la valeur des investissements requis pour la rétablir dans un état satisfaisant ou mieux ou la remplacer. Dans une telle situation, l'organisme responsable doit s'assurer que la santé et la sécurité des personnes ne sont pas compromises, sans quoi l'infrastructure doit être mise hors service.

Indice	État	Description
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement. Elle nécessite peu de travaux de maintien d'actifs.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de défectuosité. Elle nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de défectuosité. Elle nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place.
Seuil d'état		
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de défectuosité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de défectuosité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place.

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

Le MAMH vise à être un partenaire déterminant des municipalités dans le développement de milieux de vie durables, dynamiques et attrayants pour l'ensemble des citoyens.

ORIENTATIONS

Le Ministère a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

En participant de façon importante au financement de la remise en état d'infrastructures municipales vulnérables, le MAMH contribue à assurer la pérennité de celles-ci et ainsi accroître la résilience des collectivités.

RESPONSABILITÉS

Le MAMH administre des enveloppes d'aide financière importantes pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités. Il doit s'assurer que les projets qui font l'objet d'une demande d'aide financière respectent les règles établies. Il effectue la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux. De plus, il accompagne les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles à l'égard des résultats souhaités, mais aussi acceptables sur le plan économique.

Les programmes d'aide financière du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et les maintenir. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet de s'assurer que les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés pour réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres critères d'appréciation des demandes d'aide financière guident la sélection des projets par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) sont priorisés par le MAMH, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures :

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que de projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **RÉCIM** : ce programme offre une aide aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRIMADA** : ce programme d'infrastructures permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- **PIQM** : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- **TECQ** : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. Une nouvelle phase de financement sur 5 ans a été annoncée pour la période 2019-2023;
- **NFCCQ volet Fonds des petites collectivités** : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- **FCCQ volets Collectivités, Grandes villes et Grands projets** : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique;
- **FEPTEU** : ce programme vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie;
- **FIMEAU** : ce nouveau programme découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'EBI relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Les programmes PIQM, NFCCQ, FCCQ et FEPTEU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière y sont maintenus.

Le MAMH doit aussi assurer la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

Les projets financés par ces programmes font l'objet de vérifications directement par le MAMH ou par un vérificateur d'une firme externe. Ces vérifications visent à assurer l'admissibilité des travaux faisant l'objet de réclamations de paiement et le respect des dispositions prévues aux protocoles d'entente.

Finalement, le MAMH obtient, auprès des municipalités, des informations pertinentes sur l'état des infrastructures d'eau afin de lui permettre d'établir un portrait objectif et fiable.

LES MUNICIPALITÉS

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les municipalités sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Ainsi, elles doivent obtenir le financement nécessaire à la réalisation de leurs projets, notamment par des règlements d'emprunt autorisés. Les contributions gouvernementales leur sont subséquemment remboursées après approbation, par le MAMH, des réclamations de dépenses. Les modalités de reddition de comptes des municipalités aux fins du remboursement des dépenses sont définies dans chacun des programmes d'aide financière du MAMH.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir les besoins, d'exercer une gestion d'actifs adéquate en considération du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le présent PAGI présente le portrait des infrastructures destinées aux services municipaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et d'eaux usées. Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement		Ajout et amélioration	
Municipalités						
2018-2019						
Réal	199,5	—	170,4	369,9	272,6	642,5
2019-2020						
Probable	156,8	—	163,0	319,8	272,3	592,1
2020-2021						
Prévu	338,1	—	85,2	423,3	163,7	587,0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Objectifs

Les programmes du MAMH visent essentiellement le maintien et le renouvellement d'infrastructures offrant des services de base aux citoyens. Afin de contribuer à assurer la pérennité des infrastructures municipales, le MAMH s'est doté des objectifs suivants :

- Soutenir les investissements visant le remplacement des infrastructures municipales dont l'état est vulnérable, particulièrement les conduites des réseaux de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable;
- Soutenir les investissements visant la mise aux normes d'infrastructures en vertu des réglementations environnementales applicables;
- Soutenir les investissements visant la création de nouveaux services de base aux citoyens.

À cet égard, en 2019-2020, le MAMH a procédé à l'annonce de deux nouveaux programmes rendant disponibles 4,9 milliards de dollars d'aide financière gouvernementale totale (Canada et Québec) pour soutenir la concrétisation de projets municipaux prioritaires. Il s'agit des programmes TECQ 2019-2023 et FIMEAU.

Investissements réalisés et prévus

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2018-2019 s'élève à 642,5 millions de dollars alors que celle probable en 2019-2020 s'élève à 592,1 millions de dollars.

La majorité des investissements réalisés en 2018-2019 et en 2019-2020 visent la concrétisation de projets d'infrastructures municipales d'eau tels que des projets de construction, de réfection ou de mise aux normes d'installations de traitement d'eau potable ou des eaux usées et de renouvellement de conduites. Outre les infrastructures d'eau, ces sommes permettent la concrétisation de projets d'infrastructures à vocations municipale et communautaire, de loisirs, culturelle, etc.

Les investissements ont également permis la réalisation ou la poursuite des projets majeurs suivants :

- Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, unité de désinfection – Montréal – Construction;
- Bassins de rétention des eaux usées – Montréal – Construction;
- Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire et prolongement du réseau d'aqueduc situé autour du lac à la Tortue, à Shawinigan;
- Travaux de contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie à Laval;
- Centre de glaces – Québec – Construction;
- Colisée de Trois-Rivières – Construction.

L'aide financière prévue par le MAMH en 2020-2021 totalisera 587,0 millions de dollars et permettra de poursuivre les objectifs présentés ci-haut.

La variation à la baisse du niveau d'investissements entre 2018-2019 et 2020-2021 s'explique principalement par la fin, en 2019-2020, de certains programmes fédéraux de subvention tels que le TECQ 2014-2018 et le FEPTEU. Toutefois, le MAMH a fait l'annonce, en 2019, de deux nouveaux programmes, soit la TECQ 2019-2023 et le FIMEAU, qui permettront de rehausser progressivement le niveau d'investissements des prochaines années. Ces programmes rendent disponible une aide financière gouvernementale supplémentaire de 4,9 milliards de dollars, soit 3,3 milliards de dollars provenant du Canada et 1,6 milliard de dollars provenant du Québec, pour la réalisation de projets prioritaires.

- Le programme TECQ 2019-2023 prévoit des investissements d'environ 3,4 milliards de dollars (Canada et Québec) pour de nouveaux projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures qui seront priorisés d'ici 2023.
- Le programme FIMEAU prévoit des investissements de 1,5 milliard de dollars (Canada et Québec) pour de nouveaux projets de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées qui seront priorisés d'ici 2025.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

Inventaire des infrastructures^{1, 2}

Par type et par catégorie d'infrastructure

An type et par catégorie Infrastructure							
	Quantité	Dimension ³	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%) ⁴			Indice d'état moyen
				ABC	D	E	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable ⁵	3 678	ND	47	70	19	11	C
Installations de traitement des eaux usées ⁶	4 948	ND	29	77	14	9	C
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures linéaires							
Conduites d'eau potable	s. o.	43 400 km	39	88	8	4	B
Conduites d'eaux usées	s. o.	35 035 km	40	89	4	7	B
Conduites d'eaux pluviales	s. o.	18 467 km	34	96	2	2	A
Chaussées au-dessus des conduites	s. o.	37 981 km	ND	59	15	26	C

¹ Données du 30 novembre 2019.

² L'âge moyen et les indices d'état sont ceux des infrastructures des municipalités consultées.

³ Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

⁴ Ces pourcentages sont pondérés par la valeur de remplacement des infrastructures.

⁵ 52 % des 3 678 installations d'approvisionnement et de production d'eau potable sont dans un état satisfaisant ou mieux, représentant 70 % de la valeur de remplacement.

⁶ 49 % des 4 948 installations de traitement des eaux usées sont dans un état satisfaisant ou mieux, représentant 77 % de la valeur de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 930 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 810 municipalités, représentant 95 % de la population desservie et 87 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures d'eau. Alors que l'inventaire des installations d'eau est établi à partir des données de 835 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2019 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, disponible à l'adresse suivante : <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-annuel-2019-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>. Les données du tableau ci-dessus proviennent de ce bilan.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Variation à l'inventaire

Le nombre d'installations d'eau est à la baisse par rapport au bilan de 2018 étant donné que des regroupements ont été faits par certaines municipalités lors de la mise à jour des données de 2019.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état moyen représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU a colligé la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU a obtenu, de 2014 à 2018, des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Le CERIU a ensuite procédé à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basé, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris, sur leur durée de vie restante. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir de la durée de vie utile et représente le risque de défaillance associé à l'âge de l'infrastructure plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement.

Inspection et mise à jour des données

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

Il est également prévu que le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées.

À cet égard, le CERIU a intégré, à son rapport de 2019, les travaux de renouvellement de conduites subventionnés et effectués par les municipalités dans le cadre des programmes de subvention FEPTU, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5 et TECQ 2014-2018 du MAMH, ainsi que des données à jour provenant de certaines villes de plus de 100 000 habitants.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen	
	PAGI		Variation	PAGI	
	2019-2020	2020-2021 ¹		2019-2020	2020-2021
Immeubles					
Infrastructures d'eau ponctuelles					
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	48	70	22	C	C
Installations de traitement des eaux usées	57	77	20	C	C
Ouvrages de génie civil					
Infrastructures linéaires					
Conduites d'eau potable	89	88	(1)	B	B
Conduites d'eaux usées	91	89	(2)	B	B
Conduites d'eaux pluviales	96	96	0	A	A
Chaussées au-dessus des conduites	61	59	(2)	C	C

¹ Ces pourcentages sont pondérés par la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Le projet du CERIU visant à établir le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec* est un travail colossal devant s'échelonner sur plusieurs années et nécessitant la collaboration des municipalités. L'ampleur du projet et le nombre de données à colliger, à traiter et à intégrer rendent impossible une mise à jour annuelle de l'ensemble des données.

Ainsi, il faudra attendre plusieurs rapports subséquents du CERIU avant de pouvoir dégager toute tendance et tirer des conclusions quant à l'évolution de l'état des infrastructures.

La variation par rapport aux résultats présentés au PAGI 2019-2020 montre que, globalement, les indices d'état moyen demeurent relativement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau des municipalités, malgré une augmentation importante de la proportion des immeubles dans un état satisfaisant ou mieux.

Les variations observées s'expliquent principalement par le fait que :

- Certaines municipalités ont notamment révisé à la hausse les durées de vie restantes de quelques infrastructures d'eau ponctuelles majeures, dont la valeur de remplacement est élevée, occasionnant ainsi une amélioration de l'état d'actifs avec un état D ou E vers un état B ou C entre 2018 et 2019;
- Les données provenant de l'échantillon de l'année 2018 ont vieilli d'une année. L'état représenté dans ce rapport tient compte de ce vieillissement pour simuler la dégradation naturelle des infrastructures d'eaux;
- Les données d'inventaire et d'état des conduites d'eau et des chaussées de 83 municipalités additionnelles ont été ajoutées à la banque de données existante;
- Les registres d'auscultation des conduites d'eaux usées des villes de Montréal et de Québec ont été mis à jour pour 2018;
- Certaines données ont été mises à jour pour tenir compte des travaux réalisés, de 2015 à 2018, sur les conduites de 110 municipalités (incluant les villes de Montréal et de Québec), représentant environ 12 % des municipalités possédant des infrastructures d'eau.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2019 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2015 et 2019. Un portrait plus précis sera réalisé tous les 5 ans lorsque les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention. D'ici là, l'intégration d'une quantité plus importante de travaux réalisés dans le cadre de programmes de subvention du MAMH ainsi que la mise à jour des données des grandes villes se poursuivra. Les infrastructures ponctuelles, dont l'état a été principalement évalué entre 2014 et 2017 pour l'ensemble des municipalités, seront réévaluées graduellement grâce à un nouveau formulaire plus détaillé. Certaines variations sur les résultats des infrastructures ponctuelles devraient donc se refléter dans le bilan 2020.

Ainsi, l'évolution du portrait découle, notamment, d'un plus grand nombre d'observations et d'une mise à jour partielle des données de grandes villes. Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour, et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Elle vise à être le chef de file en habitation, reconnue pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités. Pour ce faire :

- Elle soutient les citoyens par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété;
- Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, la lutte contre l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, la SHQ s'est fixé, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Assurer le développement et l'innovation en habitation.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens;
- De faciliter l'accession des citoyens à la propriété;
- D'aviser la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

Plus particulièrement, la SHQ élabore les règles de répartition et d'allocation budgétaires et approuve les budgets alloués à chaque organisme. De plus, elle met en place une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie à ses partenaires dans un contexte de gestion du risque et de gestion par résultats. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité. Elle s'appuie sur les centres de services pour assurer le soutien de première ligne aux organismes, notamment dans l'élaboration et la planification d'un PPI ou dans la préparation d'une demande de budget RAM ou d'un projet spécial.

Par son PSBL et le budget RAM, la SHQ s'assure de maintenir en bon état le parc de logements sociaux québécois, et ce, pour tous les immeubles du parc de logements à loyer modique qu'elle détient ou qui appartiennent à des organismes tels que des OH, des coops et des OSBL d'habitation. Dans le cadre de cette gestion, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers sous sa propriété directe et ceux qui sont sous la propriété des organismes.

Le PSBL s'adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués selon la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfants) et la priorité de la demande. Les ménages paient un loyer équivalant à 25 % de leur revenu.

Il existe quatre volets à ce programme :

- **HLM public régulier** : immeubles qui sont la propriété de la SHQ ou des OH et qui sont gérés par ces derniers;
- **HLM public – Inuit** : immeubles qui sont la propriété de la SHQ ou de l'Office municipal d'habitation Kativik et qui sont gérés par celui-ci et deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par les coopératives et des OSBL;
- **HLM privé – Autochtones hors réserve** : immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord et qui sont gérés par la Corporation Waskahegan.

Pour assurer une saine gestion du parc d'HLM et des investissements qui y sont faits, la SHQ mise sur :

- La connaissance du parc et la détermination des travaux à réaliser inscrits aux BSI;
- La planification des investissements par une application informatique qui prend en charge le PPI et qui permet les opérations suivantes : la présentation, l'autorisation et le suivi des demandes budgétaires RAM;
- L'allocation des budgets basée sur une évaluation des besoins d'intervention faite à partir des constats inscrits dans le BSI;
- La réalisation des travaux;
- La reddition de comptes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public – Inuit, ce qui représente 45 211 logements à loyer modique.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Plus particulièrement, chaque organisme, tels les OH, les coops et les OSBL d'habitation, a la responsabilité de faire approuver son PPI et sa demande annuelle de budget RAM par son conseil d'administration. Bien que l'autonomie décisionnelle des organismes demeure, ceux-ci ont l'obligation d'avoir recours à leur centre de service respectif pour l'élaboration de leur PPI ainsi que pour la préparation et la transmission des demandes de budget RAM. Un OH doit s'assurer, de plus, que la municipalité accepte d'assumer sa participation financière avant que sa demande de budget RAM ne soit soumise à la SHQ.

Le centre de service soutient les organismes de son territoire dans l'élaboration du PPI ainsi que pour la préparation et la transmission de la demande de budget RAM. Le centre de service prépare cette dernière en respectant le contenu et la forme déterminés par la SHQ; il tient compte des critères de priorité établis par la SHQ pour conseiller l'organisme.

Le centre de service soumet, pour approbation par l'organisme, le PPI et la demande de budget RAM qu'il a préparés. Par la suite, il transmet la demande de budget à la SHQ. Soulignons que le centre de service assure la gestion de tous les projets de rénovation issus des budgets de l'enveloppe RAM. Il est à noter également que certains organismes, sans servir d'autres organismes, jouent le rôle de centre de service pour leur propre compte.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir les besoins, d'exercer une gestion adéquate en fonction du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ est composé de 3 807 immeubles, soit 1 990 appartenant à des OH pour le volet public régulier, 769 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet public – Inuit et 1 048 appartenant à des coops, à des OSBL d'habitation et à des OH pour le volet privé, ce qui représente 27 621 logements à loyer modique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total ¹
	Maintenance d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2018-2019						
Réal	68,1	22,4	—	90,5	—	90,5
2019-2020						
Probable	66,8	20,6	—	87,4	—	87,4
2020-2021						
Prévu	63,3	19,6	—	82,9	—	82,9
Organismes subventionnés par la SHQ						
2018-2019						
Réal	55,4	—	7,0	62,4	—	62,4
2019-2020						
Probable	55,9	—	19,1	75,0	—	75,0
2020-2021						
Prévu	53,1	—	—	53,1	—	53,1

¹ Il est à noter que les investissements faits dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés aux fins du PAGI car, dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Objectifs

D'ici 2021, les investissements de la SHQ devraient permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités :
 - Réviser 100 % des programmes de subventions en activité sur une base quinquennale.
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier :
 - Améliorer l'indice d'état de tous les immeubles du parc de logements publics évalués à D ou à E en décembre 2017 à un indice d'état de C ou mieux;
 - Implanter la réalisation, sur un cycle de 5 ans, d'un BSI dans 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés.
- Stimuler l'innovation en habitation :
 - Soutenir quatre nouveaux projets innovateurs en habitation.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2018-2019 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 90,5 millions de dollars. Pour 2019-2020, les investissements probables s'établissent à 87,4 millions de dollars. Voici quelques exemples de projets réalisés à même ces investissements :

- Travaux relatifs à l'intégrité coupe-feu des cloisons et modernisation des logements d'un immeuble à Québec;
- Réfection de l'enveloppe et modernisation des logements de deux immeubles à Longueuil;
- Réfection des systèmes mécaniques et électriques ainsi que des aires communes de l'ensemble immobilier Girouard, à Saint-Hyacinthe.

En 2020-2021, la SHQ prévoit investir 82,9 millions de dollars en maintien du parc pour ses immeubles. Voici quelques exemples de projets qui seront réalisés à même ces investissements :

- Réfection des portes, des fenêtres et de la toiture ainsi que la modernisation des logements à Trois-Rivières;
- Réfection complète de l'enveloppe extérieure et reconfiguration des balcons et des murets d'intimité à Rimouski.

Ces investissements sont soutenus par le budget RAM attribué annuellement aux organismes visés par le PSBL. Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et de remise en état des immeubles dont la SHQ est propriétaire afin de résorber leur DMA. Ces travaux ont notamment permis la réfection d'enveloppes extérieures et de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) ainsi que la modernisation des logements.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique et d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire aux ménages bénéficiaires du PSBL.

Les organismes subventionnés par la SHQ

L'aide financière de la SHQ ayant servi à soutenir les investissements des organismes réalisés en 2018-2019 s'élève à 62,4 millions de dollars. Pour 2019-2020, les investissements probables s'établissent à 75,0 millions de dollars. Ces sommes ont permis la réalisation de travaux de réfection d'enveloppes extérieures et de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) ainsi que la modernisation des logements. Voici quelques exemples de projets réalisés à même ces investissements :

- Réfection de l'enveloppe extérieure d'immeubles à Terrebonne et à Saint-Jérôme;
- Réfection du parement extérieur et des balcons et correction de la pente du terrain à Coaticook;
- Reconstruction d'entrepôts de l'Office municipal d'habitation Kativik, au Nunavik.

En 2020-2021, l'aide financière de la SHQ pour soutenir les investissements des organismes s'élève à 53,1 millions de dollars en maintien du parc. Voici quelques exemples de projets qui seront réalisés à même ces investissements :

- Réfection des portes, des fenêtres, de la maçonnerie ainsi que des aires communes à Sorel-Tracy;
- Réfection du parement extérieur et modernisation des logements en Outaouais.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles appartenant à la SHQ								
Volet public régulier	2 463	43 435	36	76	19	5	B	174,8
Volet public – Inuit	1 306	1 776	31	93	6	1	A	5,7
Total	3 769	45 211						180,5
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ								
Volet public régulier	1 990	19 158	46	73	19	8	C	s. o.
Volet public – Inuit	769	1 604	8	87	13	0	A	s. o.
Volet privé régulier	398	4 984	29	87	10	3	B	s. o.
Volet privé – Autochtones hors réserve	650	1 875	30	91	9	0	B	s. o.
Total	3 807	27 621						

¹ Données du 1^{er} décembre 2019.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 13 immeubles pour un nouveau total de 3 807. Cette variation s'explique par :

- La construction de 14 immeubles du volet public – Inuit dans les villages d'Aupaluk, d'Inukjuak, de Kangiqsujaq, de Kuujuaq, de Puvirnituq et de Salluit;
- La disposition d'un immeuble du volet public régulier.

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le troisième cycle d'inspection du parc HLM se terminera le 31 décembre 2020. Présentement, 94 % du parc est inspecté, soit 7 131 immeubles sur 7 576.

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de l'élaboration des BSI, un processus d'inspection normalisé mis en place par la SHQ en 2009. Chaque BSI est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement d'un composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles et pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne. Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement. Le DMA a été extrapolé en fonction du nombre de logements des immeubles inspectés sur le nombre total de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles appartenant à la SHQ										
Volet public régulier	75	76	1	B	B	172,1	19,4	0,4	(17,1)	174,8
Volet public – Inuit	89	93	4	B	A	10,1	0,9	—	(5,3)	5,7
Total						182,2	20,3	0,4	(22,4)	180,5
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ										
Volet public régulier	73	72	(1)	C	C					
Volet public – Inuit	87	89	2	A	A		s. o.			
Volet privé régulier	87	84	(3)	B	B					
Volet privé – Autochtones hors réserve	91	94	3	B	B					

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

L'indice d'état moyen des immeubles appartenant à la SHQ et aux organismes subventionnés par la SHQ est demeuré relativement stable. Cette situation s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés en cours d'année sur les immeubles afin d'éviter que leur état ne se détériore, notamment sur ceux dans un état satisfaisant ou mieux (A, B ou C).

Évolution du DMA

Globalement, le DMA a diminué de 1,7 million de dollars au cours de la dernière année. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation du DMA de 20,7 millions de dollars découle principalement de la dégradation naturelle causée par le vieillissement des immeubles du volet public régulier;
- La résorption du DMA de 22,4 millions de dollars s'explique par la réalisation, en cours d'année, de travaux sur les immeubles dont l'indice d'état était mauvais (D), permettant ainsi d'en rétablir l'état afin d'offrir des logements de qualité à la clientèle. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important. Les investissements permettant la résorption du DMA des immeubles proviennent majoritairement du gouvernement du Québec, mais également de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que des municipalités.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

Être le centre d'expertise en gestion d'infrastructures publiques du Québec permettant d'offrir des solutions innovantes et durables à l'ensemble des organisations publiques. Pour y parvenir, la SQI vise à :

- Planifier un patrimoine durable et orienter l'évolution des actifs immobiliers publics avec un souci exemplaire de durabilité, de qualité et d'utilisation optimale des ressources;
- Bâtir l'excellence en mettant au service de nos clients les meilleures équipes d'experts du bâtiment, de la gestion de projets et de la gestion immobilière;
- Entretenir la confiance en réalisant notre mission avec rigueur, intégrité et transparence en nous appuyant sur les meilleures pratiques de gouvernance.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission, qui consiste notamment à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle en mettant à la disposition de celle-ci des immeubles et des locaux ainsi qu'en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs aux aménagements d'espaces pour sa clientèle.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses propriétés dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et des organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en s'assurant d'une occupation optimale des espaces de manière à réduire au minimum le taux d'inoccupation et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

À cette fin, la SQI priorise ses investissements selon les besoins des immeubles et les orientations gouvernementales, tout en considérant la capacité d'investissement que lui fixe le gouvernement.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'incidence des changements climatiques sur ses immeubles afin de prévenir les problèmes qui y seraient liés. Ainsi, la SQI considère tant la sécurité des occupants que la continuité des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire¹, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, de leur réparation ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

¹ À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement du RSSS et pour lesquels le maintien d'actifs est sous la responsabilité de l'établissement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 369 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété totalisant une superficie locative de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Immeubles de bureaux et autres édifices spécialisés						
2018-2019						
Réal	31,5	—	0,9	32,4	83,4	115,8
2019-2020						
Probable	68,7	—	2,5	71,2	145,5	216,7
2020-2021						
Prévu	83,2	5,4	4,9	93,5	150,9	244,4
Palais de justice						
2018-2019						
Réal	16,0	1,5	—	17,5	31,3	48,8
2019-2020						
Probable	17,1	3,3	—	20,4	35,9	56,3
2020-2021						
Prévu	22,4	9,8	—	32,2	39,3	71,5
Établissements de détention						
2018-2019						
Réal	10,0	—	0,3	10,3	0,4	10,7
2019-2020						
Probable	25,0	—	4,7	29,7	12,8	42,5
2020-2021						
Prévu	20,9	5,4	8,4	34,7	30,9	65,6
Postes de la Sûreté du Québec						
2018-2019						
Réal	3,7	—	0,1	3,8	2,7	6,5
2019-2020						
Probable	5,9	—	0,5	6,4	7,5	13,9
2020-2021						
Prévu	8,2	—	1,8	10,0	22,5	32,5
Total						
2018-2019						
Réal	61,2	1,5	1,3	64,0	117,8	181,8
2019-2020						
Probable	116,7	3,3	7,7	127,7	201,7	329,4
2020-2021						
Prévu	134,7	20,6	15,1	170,4	243,6	414,0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La stratégie de la SQI à l'égard des investissements prévus vise à améliorer l'état général du parc d'infrastructures sous sa gestion et à en réduire le DMA. La SQI vise également à augmenter son taux d'immeubles en propriété afin de réduire le coût du loyer à long terme du gouvernement.

Ainsi, la croissance des investissements prévue en 2020-2021 de 84,6 millions de dollars par rapport aux investissements probables 2019-2020 permettront des investissements additionnels destinés, d'une part, au maintien d'infrastructures existantes et, d'autre part, à des acquisitions et des réaménagements majeurs dans des palais de justice ainsi qu'à la construction de nouveaux postes de la Sûreté du Québec.

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI. Les investissements sur les infrastructures en mauvais état, dont le risque de défaillance est élevé, sont priorisés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA constaté.

Les investissements en maintien d'actifs pour les édifices gouvernementaux concernent essentiellement des travaux relatifs à la conformité aux codes, à la structure, à l'enveloppe, à la circulation verticale motorisée ainsi qu'à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques d'un immeuble.

La majorité des investissements totaux en maintien du parc réalisé en 2018-2019, de 64,0 millions de dollars, et probables pour 2019-2020, de 127,7 millions de dollars, ont trait à une multitude de projets de maintien d'actifs et de mise aux normes obligatoire de moins de 5,0 millions de dollars.

Outre ces projets inférieurs à 5,0 millions de dollars, la SQI a réalisé les projets suivants :

- Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres patrimoniales de l'édifice Ernest-Cormier, à Montréal, permettant de résorber plus de 10,0 millions de dollars du DMA;
- Remplacement des composantes électriques de l'édifice Wilfrid-Derome, à Montréal;
- Réfection du quartier cellulaire de l'établissement de détention de La Tuque.

Les investissements prévus pour 2020-2021, totalisant 170,4 millions de dollars, permettront la réalisation des principaux projets suivants :

- Édifice Marie-Guyart, stationnement – Québec – Réfection qui permettra de résorber 4,0 millions de dollars du DMA;
- Réfection du stationnement au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, à Québec, qui permettra de résorber 13,0 millions de dollars du DMA;
- Remplacement des composantes de haute tension du palais de justice de Montréal qui permettra de résorber 6,5 millions de dollars du DMA;
- Remplacement d'abris à sel ayant atteint leur fin de vie utile, dont celui de Gatineau;
- Remplacement du système de ventilation de l'établissement de détention de Québec qui va permettre de résorber 8,5 millions de dollars du DMA.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2018-2019, de 117,8 millions de dollars, et probables en 2019-2020, de 201,7 millions de dollars, ont permis d'appuyer la *Vision immobilière du gouvernement du Québec* dont l'un des objectifs est d'accroître la portion du parc immobilier en propriété par rapport à celui en location, notamment par :

- Construction d'un immeuble de bureaux au 25, rue de Martigny, à Saint-Jérôme;
- Acquisition de l'immeuble de bureaux situé au 1000, rue Fullum, à Montréal;
- Acquisition de deux immeubles de bureaux situés au 1156 et 1400 boulevard Guillaume-Couture, à Lévis.

De plus, ces investissements ont permis d'accroître ou de rehausser le potentiel de service de certaines infrastructures existantes sur le plan de la qualité ou de la fonctionnalité, tels que :

- Construction d'un établissement de détention à Amos;
- Palais de justice de Rimouski – Réfection et réaménagement;
- Aménagement du nouveau poste de la Sûreté du Québec, à Magog.

Les investissements prévus de 243,6 millions de dollars pour 2020-2021 permettront la réalisation des principaux projets suivants, soit :

- Réaménagement des espaces de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, à Québec;
- Aménagement des locaux au 930, chemin Sainte-Foy, à Québec;
- Construction d'un immeuble permettant le regroupement d'effectifs, à Chibougamau;
- Aménagement et accroissement d'espace au palais de justice de Gatineau;
- Agrandissement du quartier cellulaire, à Puvirnituq;
- Aménagement du Centre de traitement informatique à l'édifice Cyrille-Duquet, à Québec;
- Construction d'un poste de la Sûreté du Québec, à Saint-Georges;
- Amélioration du stationnement à l'établissement de détention de Saint-Jérôme.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures^{1, 2}

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension ³ (m ²)	Âge moyen ⁴ (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Immeubles de bureaux	60	503 353	36	67	26	7	C	105,7
Autres édifices spécialisés	156	410 049	33	79	15	6	C	52,4
Palais de justice	43	431 969	39	57	41	2	C	162,7
Établissements de détention	14	208 557	23	77	4	19	C	108,2
Postes de la Sûreté du Québec	73	170 481	25	88	11	1	B	5,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	4	3 304	57	2	8	90	E	15,7
Ouvrages de génie civil								
Stationnements et tunnels	19	240 467	21	27	8	65	E	62,9
Total	369	1 968 180						512,8

¹ Données au 27 novembre 2019.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction.

⁴ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours de l'année 2019-2020, la SQI a poursuivi les objectifs de la vision immobilière en procédant à l'acquisition de quatre immeubles de bureaux et d'un poste de la Sûreté du Québec à Val-D'Or. La SQI s'est également départie de quatre immeubles excédentaires, dont l'ancien établissement de détention de Sorel-Tracy ainsi que de deux édifices spécialisés à Rimouski et à Dégelis, qui ont été vendus en cours d'année. Quant à l'immeuble de bureaux du 85, rue de Martigny, à Saint-Jérôme, il a été démoli à la suite de la mise en service d'une nouvelle construction.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

Objectifs

- Augmenter de 10 % le ratio d'immeubles locatifs en bon état (ABC) d'ici mars 2023;
- Réduire de 25 % le DMA actuel de 512,8 millions de dollars d'ici mars 2025;
- Réduire l'impact environnemental du parc immobilier de la SQI en investissant dans des mesures qui permettront d'optimiser la consommation énergétique et de réduire la dépendance aux énergies fossiles afin de rencontrer les cibles de réduction de GES établies par le gouvernement.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Immeubles de bureaux	77	67	(10)	C	C	67,5	23,8	17,4	(3,0)	105,7
Autres édifices spécialisés	83	79	(4)	C	C	22,0	12,1	21,0	(2,7)	52,4
Palais de justice	69	57	(12)	B	C	108,2	43,3	11,6	(0,4)	162,7
Établissements de détention	74	77	3	C	C	107,5	1,6	0,3	(1,2)	108,2
Postes de la Sûreté du Québec	88	88	0	B	B	10,5	—	0,1	(5,4)	5,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	3	2	(1)	E	E	80,3	2,4	—	(67,0)	15,7
Ouvrages de génie civil										
Stationnements et tunnels	52	27	(25)	E	E	21,0	41,0	0,9	—	62,9
Total						417,0	124,2	51,3	(79,7)	512,8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Immeubles de bureaux

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C. Toutefois, on note une augmentation du DMA de 38,2 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la réévaluation à la hausse du coût de certains travaux à la suite de nouvelles inspections réalisées en 2019 :
 - Des projets de maintien d'actifs sont prévus pour les immeubles situés au 12, rue Saint-Louis; au 1500, rue Cyrille-Duquet et au 1075, chemin Sainte-Foy, à Québec ainsi qu'au 360, rue McGill, à Montréal. À terme, ces projets permettront de résorber environ 42,0 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

Autres édifices spécialisés

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C. Toutefois, on note une augmentation du DMA de 30,4 millions de dollars. Cette augmentation est particulièrement attribuable à des déficiences importantes observées lors des récentes inspections effectuées dans les centres de services du ministère des Transports localisés au 5353, boulevard Pierre-Bertrand, ainsi qu'au 1665, boulevard Hamel, à Québec :
 - Le DMA cumulé de 52,4 millions de dollars de cette catégorie est principalement attribuable à l'âge avancé de plusieurs entrepôts pour abrasifs et devrait être résorbé à la suite d'interventions ciblées à venir sur ceux qui sont les plus vétustes.

Palais de justice

- L'indice d'état moyen de la catégorie est passé de B à C. Par conséquent, on note une augmentation importante du DMA de 54,5 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la dégradation du mur rideau du palais de justice de Montréal, des façades du palais de justice de Québec et des composantes architecturales du palais de justice de Saint-Hyacinthe :
 - La réalisation de projets majeurs en cours de planification pour ces trois palais de justice permettra de résorber environ 125,0 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

Établissements de détention

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C, incluant une légère amélioration de la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant (ABC). Le DMA cumulé de 108,2 millions de dollars est principalement attribuable à la vétusté des établissements de Québec, de Tanguay et de Gatineau :
 - Des projets de rénovation incluant la mise aux normes obligatoire, ou de reconstruction de ces immeubles sont actuellement à l'étude afin de prendre en charge leur DMA.

Postes de la Sûreté du Québec

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à B. Les investissements réalisés en cours d'année ont permis de résorber 5,4 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à E. Bien que les immeubles excédentaires présentent un niveau très élevé de vétusté, ils ne sont plus affectés à leur vocation initiale et ne présente aucun risque pour la sécurité. Outre le maintien d'actifs minimal, la SQI n'envisage aucun investissement important dans cette catégorie d'immeubles puisque ceux-ci seront vendus ou démolis :
 - Au cours de la dernière année, la démolition de l'édifice Athanase-David et la disposition de l'établissement de détention de Sorel-Tracy ont permis de résorber 67,0 millions de dollars de DMA associés à ces immeubles.

Stationnements et tunnels

- L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à E. Toutefois, on note une diminution importante de la proportion de ces ouvrages de génie civil dans un état satisfaisant (ABC) et une augmentation du DMA de 41,9 millions de dollars. Cette détérioration est principalement liée à une révision à la hausse du coût des travaux nécessaires pour rénover le stationnement d'Youville, à Québec :
 - Le gouvernement a réservé une somme à l'enveloppe centrale du PQI 2020-2030 afin de donner suite à une décision éventuelle du gouvernement à l'égard de ce projet.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture audacieuse et source de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture et de communications, le MCC contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications pour le maintien de leurs actifs, pour la prise en charge de leur DMA et le remplacement de leurs infrastructures. Le MCC s'assure que les sommes allouées soient utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes afin d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale de celles-ci et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre se compose d'un total de 51 immeubles, dont 37 sont protégés en vertu de la LPC. Il comprend également 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi. Sur les 37 immeubles protégés en vertu de la LPC, 31 appartiennent à la SODEC. Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars						
	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications						
2018-2019						
Réel	14,2	20,7	—	34,9	30,2	65,1
2019-2020						
Probable	28,4	18,7	0,8	47,9	17,1	65,0
2020-2021						
Prévu	13,6	9,0	—	22,6	18,2	40,8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- Travaux portant sur les installations électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Maintien et remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 34,9 et 47,9 millions de dollars, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Grand Théâtre de Québec – Réfection qui va permettre de remettre l'infrastructure en état satisfaisant (C) à la fin des travaux;
- Travaux de réfection sur les immeubles patrimoniaux de la SODEC qui ont permis de remettre les immeubles suivants en état satisfaisant (C) :
 - Maisons Morin-Quessy-Grenon;
 - Maison Chavigny-Gosselin;
 - Maisons Dumont-Le Picart.
- Réfection de l'immeuble Au-Pied-du-Courant, conjointement acquis récemment par la SODEC et la Société de télédiffusion du Québec, qui a permis de remettre l'infrastructure en bon état (B).

En plus de la poursuite de la réalisation de projets cités ci-dessus, les investissements de 22,6 millions de dollars prévus en 2020-2021 pour le maintien du parc permettront, notamment, de réaliser des travaux de réfection sur les immeubles de la SPDAM et de remettre des immeubles ayant du DMA dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2018-2019, et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 30,2 et 17,1 millions de dollars, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Acquisition, par la SODEC et la Société de télédiffusion du Québec, de l'immeuble Au-Pied-du-Courant et réalisation de travaux d'aménagement;
- Élaboration du projet de transformation du MACM.

En plus de la poursuite de la réalisation de projets cités ci-dessus, les investissements de 18,2 millions de dollars prévus en 2020-2021 pour la bonification du parc permettront de réaliser le projet d'accès universel entre la station de métro et le corridor menant au complexe de la Place des Arts.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

An type et par catégorie d'immobilier								
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Musées	10	96 599	88	64	28	8	C	16,8
Lieux de diffusion	5	152 321	42	29	71	0	D	18,1
Bibliothèques	3	74 836	64	98	0	2	B	7,2
Télédiffusion	2	14 552	123	95	5	0	B	0,1
Immeubles patrimoniaux ²	31	26 738	240	75	20	5	C	6,4
Total	51	365 046		57	40	3	C	48,6
Équipements spécialisés								
Musées	16 950	s. o.	14	76	6	18	C	0,5
Lieux de diffusion	11 406	s. o.	21	53	7	40	D	3,9
Bibliothèques	32	s. o.	15	100	0	0	B	—
Télédiffusion	10 895	s. o.	13	96	4	0	C	0,4
Lieux d'enseignement	213	s. o.	30	100	0	0	C	—
Total	39 496							4,8
Total								53,4

¹ Données du 31 décembre 2019.

² Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC. La méthode d'évaluation utilisée pour cette catégorie d'immeuble a évolué depuis l'an dernier. Voir la section « Méthodologie ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Stratégie d'investissement

La stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de trois axes d'intervention, soit :

- S'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes;
- Effectuer en continu les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter des réfections majeures;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

Objectif

D'ici mars 2025, que 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État soient dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). Cette proportion est de 57 % en mars 2020.

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. Enfin, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de 5 ans a été établi et une mise à jour annuelle est effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP². Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée au cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. À noter que cette méthode a été réévaluée dans le cadre du présent PAGI afin de tenir compte de la réalité particulière de ces immeubles qui peuvent maintenant être considérés en très bon (A) et en bon (B) état alors qu'auparavant, ce n'était pas le cas. Ce nouveau portrait est ainsi beaucoup plus représentatif de la réalité propre à une infrastructure patrimoniale.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que les inspections pour la bibliothèque Saint-Sulpice, l'immeuble de Sept-Îles appartenant à la Société de télédiffusion du Québec et la Maison Chevalier n'ont pas été mises à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Ces données sont, par la suite, indexées annuellement.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

² Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI
	2019- 2020	2020- 2021		2019- 2020	2020- 2021	2019- 2020				2020- 2021
Immeubles										
Musées	87	64	(23)	B	C	10,6	1,2	6,0	(1,0)	16,8
Lieux de diffusion	81	29	(52)	C	D	19,8	1,9	12,8	(16,4)	18,1
Bibliothèques	98	98	0	B	B	7,0	0,2	—	—	7,2
Télédiffusion	0	95	95	D	B	2,7	1,9	—	(4,5)	0,1
Immeubles patrimoniaux ¹	23	75	52	D	C	8,8	1,0	(0,9)	(2,5)	6,4
Équipements spécialisés										
Musées	76	76	0	C	C	0,5	—	—	—	0,5
Lieux de diffusion	53	53	0	D	D	4,1	0,2	—	(0,4)	3,9
Bibliothèques	100	100	0	B	B	—	—	—	—	—
Télédiffusion	96	96	0	C	C	0,4	—	—	—	0,4
Lieux d'enseignement	100	100	0	C	C	—	—	—	—	—
Total						53,9	6,4	17,9	(24,8)	53,4

¹ La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer l'indice d'état gouvernemental de cette catégorie d'immeubles a été réévaluée dans le cadre du présent PAGI afin de tenir compte de l'ensemble des indices d'état (ABC / D / E).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Les indices d'état de certaines catégories d'immeuble se sont détériorés en raison d'un nombre important de nouveaux constats à la suite de la réalisation de nouveaux bilans de santé sur certains immeubles au cours de la dernière année. Les indices d'état pour les immeubles de télédiffusion se sont améliorés en raison de la réalisation constante et équilibrée de travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA. De plus, l'amélioration de la proportion des immeubles patrimoniaux dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) s'explique par la réalisation de travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA ainsi que par la révision de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer l'indice d'état gouvernemental pour cette catégorie d'immeubles qui donne un portrait plus représentatif de la réalité.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 6,4 millions de dollars liée à la dégradation naturelle s'explique principalement par :

- L'ajout de travaux estimés aux bilans de santé sur les musées, les lieux de diffusion, les lieux de télédiffusion et les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC;
- L'indexation du coût des travaux de maintien d'actifs répertoriés par le passé et n'ayant pas été réalisés en cours d'année.

L'augmentation du DMA de 17,9 millions de dollars liée aux nouveaux constats s'explique principalement par :

- L'ajout de travaux à réaliser pour les musées et les lieux de diffusion qui ont été relevés lors de la réalisation de nouveaux bilans de santé pour certains immeubles de ces catégories;
- La révision de la méthode d'évaluation de l'état des immeubles patrimoniaux qui a occasionné une diminution de 0,9 million de dollars dans cette catégorie.

La résorption de 24,8 millions de dollars du DMA s'explique par :

- Des travaux de réfection sur différents lieux de diffusion, notamment le revêtement extérieur du Grand Théâtre de Québec, l'esplanade et les immeubles de la Place des Arts de Montréal, qui ont permis de résorber 16,4 millions de dollars;
- Les travaux de réfection de l'immeuble Au-Pied-du-Courant qui ont contribué à résorber 4,5 millions de dollars pour les immeubles de télédiffusion;
- Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 2,5 millions de dollars;
- Différents travaux de moindre envergure sur des musées et le remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile qui a permis de résorber 1,4 million de dollars.

ANNEXE 1

Composition du groupe d'organismes

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des commissions scolaires influence la qualité de la formation offerte. Il est donc essentiel que les élèves québécois disposent d'environnements d'apprentissage stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à promouvoir l'éducation, le MEES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEES sont :

- Allouer des sommes aux commissions scolaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES³

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des commissions scolaires sont :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux en vertu des projets autorisés, des sommes allouées et de la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir dans un bon état;
- Gérer, en collaboration avec le MEES, les infrastructures dont elles sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures sont fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

³ À la suite de la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (L.Q. 2020, chapitre 1), les commissions scolaires seront remplacées par des centres de services scolaires au cours de l'exercice financier 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires crie et Kativik.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 061 bâtiments occupant une superficie de 16,9 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 commissions scolaires linguistiques et trois à statut particulier (du Littoral, crie et Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars							
	Maintenance du parc				Bonification du parc	Redressement ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Commissions scolaires							
2018-2019							
Réel	585,1	229,7	23,1	837,9	416,0	41,6	1 295,5
2019-2020							
Probable	490,0	139,4	34,5	663,9	720,9	—	1 384,8
2020-2021							
Prévu	201,1	551,3	91,4	843,8	252,3	—	1 096,1

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 837,9 millions de dollars et 663,9 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovations fonctionnelles (par exemple, transformation de bureaux ou de salles polyvalentes en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

De plus, les investissements annoncés dans les commissions scolaires pour l'année 2020-2021 permettront la réalisation de plusieurs projets tels que :

- Rénovation de l'enveloppe extérieure et remplacement des appareils d'éclairage intérieur du Centre éducatif l'Abri de Port-Cartier;
- Remplacement des fenêtres et de la couverture de toit plat de l'école Martel de Saint-Joseph-de-Sorel;
- Remplacement du réseau de distribution d'eau potable et des canalisations (sanitaires) de l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé;
- Remplacement du plancher de l'école Sainte-Cécile de Montréal;

- Remplacement du CVCA de l'école l'Étincelle de Québec;
- Rénovation de l'aménagement intérieur de l'école Sainte-Thérèse de Trois-Rivières.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles telles que :

- 23 % : Superstructure et enveloppe (par exemple : planchers, murs et couverture);
- 30 % : Aménagement intérieur (par exemple : cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- 31 % : Services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et d'en maximiser le rendement à court terme, le processus de confirmation des budgets d'investissements au sein des commissions scolaires a été devancé. De plus, depuis 2019-2020, le Ministère procède à des annonces triennales. Ainsi, les commissions scolaires pourront mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation qui sont réalisés en grande majorité au cours de la période estivale.

Bonification du parc

D'ici 2023-2024, en excluant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans, le MEES prévoit un déficit de plus de 600 classes dans les écoles primaires réparties principalement dans les régions de Montréal, des Laurentides, de la Montérégie, de Laval et de Lanaudière. Principalement, dans ces mêmes régions, il prévoit aussi, d'ici 2028-2029, un déficit de plus de 25 000 places-élèves dans les écoles secondaires.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements au PQI 2020-2030 de plus de 5,6 milliards de dollars qui permettront notamment de :

- Poursuivre la planification et la réalisation de près de 250 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Annoncer plusieurs nouveaux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles qui permettront de créer des classes supplémentaires au primaire et des places-élèves additionnelles au secondaire, dont profiteront des milliers d'élèves d'ici 2023-2024;
- Construire les locaux nécessaires à l'ouverture de 1 956 nouvelles classes de maternelle 4 ans d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Plus précisément, des investissements de 252,3 millions de dollars permettront de réaliser ou de poursuivre en 2020-2021 certains projets tels que :

- École Saint-Modeste – Saint-Modeste – Agrandissement;
- École primaire – Montréal – Construction (deux classes du préscolaire et 12 classes du primaire);
- École secondaire – Québec – Construction (mise à l'étude d'un projet majeur de 1 200 places-élèves);
- Centre de formation des métiers de l'acier – Montréal – Agrandissement;
- École primaire – Chisasibi – Construction;
- École Tukisiniarvik de la commission scolaire Kativik – Akulivik – Agrandissement.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Commissions scolaires								
linguistiques								
Établissements d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	2 266	7 390 456	60	42	32	26	D	2 779,2
Écoles secondaires	459	6 724 412	55	49	36	15	D	1 605,5
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	281	1 647 196	57	46	39	15	D	456,1
Administratifs et autres usages ²	405	552 287	47	49	21	30	D	223,8
Commissions scolaires à statut particulier	520	283 020	29	73	23	4	C	51,0
Immeubles excédentaires³	130	259 819	68	24	25	51	E	224,9
Total	4 061	16 857 190	54	46	34	20	D	5 340,5

¹ Données de janvier 2020.

² La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut en plus des bureaux administratifs des commissions scolaires, par exemple, les résidences, les ateliers, les entrepôts et les garages.

³ La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les commissions scolaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a augmenté, au net, de 25 bâtiments pour un nouveau total de 4 061. Cette variation s'explique de plusieurs façons : construction, achat, démolition ou vente de bâtiments, changement de vocation (catégorie) du bâtiment effectué par les commissions scolaires ou par le MEES. Dans ce dernier cas, le MEES modifie la vocation d'un bâtiment si sa clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

Inspection et mise à jour des données

Le MEES poursuit ses efforts afin d'améliorer ses processus d'inspection et ses outils de gestion du maintien d'actifs des bâtiments scolaires. À cet effet, on peut citer la mise en place d'un processus d'inspection uniformisé et récurrent qui permettra, à terme, de présenter un portrait complet et en continu de l'état de l'ensemble des immeubles du réseau. D'ailleurs, le MEES a retenu les services d'une firme qui a préparé, entre autres, un guide méthodologique d'inspection pour les commissions scolaires et amorcé un processus de validation des travaux actuellement répertoriés. Le soutien offert par la firme comprend aussi un volet de formation et d'accompagnement qui illustre la volonté du MEES d'uniformiser les inspections dans l'ensemble des commissions scolaires.

Les travaux de la firme retenue ont débuté au printemps 2019. Depuis lors, 19 commissions scolaires ont suivi la formation pour effectuer leurs inspections selon la nouvelle méthodologie et les autres la suivront d'ici juin 2021. Quant au guide d'inspection uniformisée, il est terminé et a été diffusé à l'automne 2019.

D'ici l'été 2020, le MEES mettra également à la disposition des commissions scolaires un nouvel outil mobile pour encadrer et répertorier les inspections des bâtiments. Ce nouvel outil respectera la méthodologie uniformisée et comportera un schéma décisionnel afin de mieux soutenir les commissions scolaires dans la prise de décision pour la qualification de l'état des composantes. Cet outil permettra également un meilleur contrôle de la qualité des données saisies par les commissions scolaires.

De plus, le MEES s'est doté d'un nouvel outil de gestion des infrastructures qui le soutiendra dans la planification stratégique de ses projets d'infrastructures. Le déploiement de ce nouvel outil aura lieu en mai 2020.

Méthodologie

Les commissions scolaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'elles doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP⁴. Tout bâtiment avec un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA ne tiennent pas compte des particularités des bâtiments patrimoniaux qui peuvent occasionner une hausse des coûts reliés aux matériaux et à la nature complexe des travaux à réaliser. Un recensement de ces bâtiments ainsi qu'une évaluation ciblée de leur état et de leur DMA seront réalisés d'ici 2022.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

Objectif

Les investissements du MEES permettront d'atteindre l'objectif suivant :

- Augmenter à 50 % la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) pour l'ensemble des immeubles scolaires sous sa responsabilité d'ici 2022-2023.

⁴ Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Commissions scolaires linguistiques										
Établissements d'enseignement										
Écoles préscolaires et primaires	41	42	1	D	D	2 421,1	508,5	222,5	(372,9)	2 779,2
Écoles secondaires	50	49	(1)	D	D	1 185,7	464,4	138,0	(182,6)	1 605,5
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	46	46	0	D	D	447,3	56,7	21,0	(68,9)	456,1
Administratifs et autres usages	48	49	1	D	D	203,4	38,3	13,4	(31,3)	223,8
Commissions scolaires à statut particulier	77	73	(4)	B	C	52,9	4,2	2,0	(8,1)	51,0
Immeubles excédentaires	34	24	(10)	E	E	145,6	18,5	83,2	(22,4)	224,9
Total						4 456,0	1 090,6	480,1	(686,2)	5 340,5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

À l'exception des bâtiments excédentaires, la proportion d'infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux est demeurée relativement stable cette année. Cependant, une augmentation importante du DMA est observée pour les écoles préscolaires et primaires, les écoles secondaires et les immeubles excédentaires. Encore cette année, il importe de mentionner qu'une portion importante de ce constat est le fruit d'une bonification de la connaissance générale des besoins d'investissements dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires, laquelle est appuyée par le nouveau processus d'inspection.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA, de l'ordre de 1,6 milliard de dollars, est attribuable à :

- L'ajout de travaux à réaliser de l'ordre de 1,1 milliard de dollars associés à la détérioration naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires tels que les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité;
- La bonification du processus d'inspection qui a permis de constater de nouveaux travaux de maintien d'actifs de 0,5 milliard de dollars dans les écoles concernées.

La résorption de 0,7 milliard de dollars s'explique notamment par :

- Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile dont :
 - 4 % : Infrastructure (par exemple : fondations);
 - 22 % : Superstructure et enveloppe (par exemple : planchers, murs et couverture);
 - 30 % : Aménagement intérieur (par exemple : cloisons, escaliers et finitions intérieures);
 - 31 % : Services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité);
 - 13 % : Autres travaux.

- Des travaux visant à éliminer des problématiques pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

Le MEES prévoit que, malgré l'ampleur des investissements réalisés annuellement, le DMA augmentera pour quelques années en raison de :

- L'implantation du nouveau processus d'inspection des bâtiments du réseau qui permettra de bonifier la connaissance de l'état du parc et du DMA;
- Une connaissance accrue des bâtiments ayant un statut patrimonial occasionnant généralement une hausse des coûts reliés au coût des matériaux et à la nature complexe des travaux à réaliser.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs dans les commissions scolaires et le fait que le processus prévoit une allocation triennale permettront de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été.

Par ailleurs, pour contrer l'augmentation anticipée du DMA, le gouvernement devra poursuivre ses efforts d'allocations ciblées dans les secteurs jugés prioritaires et adopter les mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les commissions scolaires

Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre) ¹			Indice d'état moyen ²	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
de Montréal	265	1 575 585	71	26	32	202	E	1 698,5
de Laval	113	613 187	53	26	19	66	E	460,0
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	99	455 585	41	19	28	44	D	258,5
English-Montréal	71	486 509	64	6	36	19	D	189,7
du Fer	35	142 350	46	2	2	29	E	184,9
des Patriotes	79	407 595	46	31	25	23	D	167,1
Marguerite-Bourgeoys	130	788 809	63	51	54	23	D	152,4
des Samares	105	378 605	51	17	42	44	D	148,9
de la Pointe-de-l'Île	69	495 530	55	11	41	15	D	138,3
de l'Estuaire	33	144 716	56	3	8	20	E	119,5
des Rives-du-Saguenay	48	252 719	63	15	18	15	D	117,5
des Monts-et-Marées	39	145 188	63	1	8	30	E	113,3
de Saint-Hyacinthe	53	225 964	61	7	16	30	D	108,9
des Affluents	80	447 850	46	28	23	29	D	99,2
de la Côte-du-Sud	55	204 809	63	11	22	19	D	96,3
des Grandes-Seigneuries	63	313 607	52	32	19	11	D	94,4
de la Capitale	83	489 263	57	35	41	7	D	80,9
de la Rivière-du-Nord	65	313 116	49	19	33	13	D	75,9
Eastern Townships	31	139 034	74	3	7	20	D	71,6
de la Vallée-des-Tisserands	51	151 545	55	10	17	20	D	70,5
Marie-Victorin	83	507 149	57	26	41	12	D	69,1
des Découvreurs	39	226 331	55	13	19	7	D	69,0
Lester-B.-Pearson	55	407 656	58	20	26	8	D	57,6
Sir-Wilfrid-Laurier	48	196 053	55	19	17	12	D	54,8
des Chênes	50	193 758	60	17	21	11	D	48,3
rie	202	138 795	23	114	35	17	C	41,6
Central Québec	36	88 170	70	22	6	6	D	40,9
des Hautes-Rivières	56	254 111	62	19	28	9	D	40,5
de Sorel-Tracy	22	117 524	60	5	13	4	D	38,0
des Chics-Chocs	28	113 697	61	2	19	7	D	34,4
de l'Énergie	65	231 682	59	22	19	11	D	31,5
du Val-des-Cerfs	47	238 641	59	14	32	1	D	31,3
Western Québec	31	120 688	54	7	18	4	D	29,3
du Lac-Abitibi	20	72 098	59	5	13	2	D	28,7
de la Beauce-Etchemin	83	322 845	57	61	10	12	C	24,7
de la Jonquière	28	177 693	65	16	2	9	C	21,3
de la Région-de-Sherbrooke	59	300 073	59	31	23	3	C	19,1

ANNEXE 1

(suite)

Les commissions scolaires**Immeubles**

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre) ¹			Indice d'état moyen ²	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
de la Riveraine	31	110 112	60	8	17	5	D	18,9
Harricana	35	105 580	55	15	13	5	D	18,8
de Rouyn-Noranda	26	105 881	56	5	15	6	D	18,3
des Hauts-Cantons	38	143 263	66	17	17	4	D	16,0
de Portneuf	24	117 573	65	10	9	5	D	14,6
des Trois-Lacs	48	194 977	49	21	25	1	C	12,4
New Frontiers	17	89 665	63	5	9	2	D	11,8
de Charlevoix	16	82 714	61	9	5	2	D	10,8
Kativik	247	110 504	31	129	23	18	B	10,1
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 098	60	1	8	2	D	9,1
des Draveurs	48	231 853	48	38	9	1	B	7,4
du Chemin-du-Roy	76	331 923	47	69	4	2	B	6,4
des Portages-de-l'Outaouais	46	223 930	65	34	11	0	B	6,4
Eastern Shores	19	31 866	62	12	3	3	C	6,1
des Laurentides	31	119 156	63	19	11	1	C	5,6
au Cœur-des-Vallées	26	97 341	58	12	11	2	C	5,1
Riverside	27	140 376	62	20	7	0	C	4,6
du Lac-Témiscamingue	22	60 668	60	13	7	0	B	3,9
de Kamouraska—Rivière-du-Loup	48	178 174	62	34	12	1	B	3,8
de l'Or-et-des-Bois	24	103 695	61	17	6	1	C	3,6
René-Lévesque	33	155 041	60	20	13	0	C	3,4
des Sommets	46	171 793	65	34	11	0	B	3,2
des Bois-Francs	58	224 063	62	42	12	1	B	2,9
du Pays-des-Bleuets	51	173 366	48	38	4	2	B	2,6
des Premières-Seigneuries	77	390 853	55	69	7	0	B	2,5
des Navigateurs	78	330 044	53	65	12	0	B	2,3
du Lac-Saint-Jean	39	161 728	57	30	3	1	B	1,6
des Phares	43	180 560	62	37	6	0	B	1,0
du Fleuve-et-des-Lacs	55	137 750	62	46	1	1	A	0,7
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	69	27	1	0	B	0,1
des Appalaches	24	138 468	61	23	1	0	B	0,1
du Littoral	75	34 561	47	70	0	0	A	—
de la Baie-James	36	78 527	63	27	0	0	B	—
des Îles	6	35 234	40	6	0	0	A	—
Pierre-Neveu	33	88 915	60	30	0	0	A	—
Total	4 061	16 857 190	54	1818	1126	880	D	5 340,5

¹ Puisque les indices d'état de 237 bâtiments sont inconnus, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 061.² L'indice d'état moyen est obtenu en divisant la somme des travaux identifiés par les valeurs de remplacement de l'ensemble des bâtiments de la commission scolaire et en convertissant ce résultat en IEG.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MEES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEES sont :

- Allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- Effectuer des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MEES.

Le MEES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MEES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement considérant qu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 975 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,5 millions de mètres carrés, regroupés dans 886 bâtiments, sont reconnus par le MEES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 048 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,8 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 762 bâtiments, sont reconnus par le MEES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements composés, notamment, d'appareils de recherche tels que des tomographes, des imprimantes 3D, des microscopes électroniques, des spectromètres et des calculateurs quantiques. De plus, la particularité de certains programmes de formation nécessite aussi des équipements hors-norme, comme des avions ou des véhicules routiers tels que des autobus pour le transport des étudiants vers les sites de formation.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars							
	Maintenance du parc				Bonification du parc	Redres- sement ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Cégeps							
2018-2019							
Réel	127,4	26,8	28,4	182,6	13,5	2,8	198,9
2019-2020							
Probable	221,1	40,4	33,1	294,6	90,5	0,4	385,5
2020-2021							
Prévu	142,0	33,5	1,4	176,9	47,4	—	224,3
Universités							
2018-2019							
Réel	125,1	90,7	126,0	341,8	60,2	60,1	462,1
2019-2020							
Probable	255,0	140,2	126,9	522,1	121,4	53,2	696,7
2020-2021							
Prévu	112,2	108,2	123,0	343,4	157,7	49,5	550,6

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les cégeps

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 198,9 millions de dollars et 385,5 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

Maintenance du parc

Les travaux de maintenance du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux sur les revêtements intérieurs des bâtiments tels que des plafonds suspendus, des tuiles de vinyle, de la peinture intérieure et des planchers;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des fournaies, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des rideaux diviseurs, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Rénovation de la bibliothèque au cégep John Abbott;
- Réaménagement des classes au collège de Valleyfield;
- Restauration de la piscine au collège Rosemont;
- Réfection partielle de la toiture du cégep de Sherbrooke;
- Remplacement des planchers du gymnase au cégep de Drummondville;
- Travaux de réfection de la piscine du cégep de Rivière-du-Loup;
- Réfection de la maçonnerie du cégep de Victoriaville.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Agrandissement et reconstruction des ailes A et C du cégep de la Gaspésie et des Îles;
- Renouveler les équipements et aménager les locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial.

Par ailleurs, pour l'année 2020-2021, les investissements prévus, totalisant 224,3 millions de dollars, permettront de :

- Créer de nouvelles places étudiantes par l'ajout d'espaces dans la région de Montréal et dans sa périphérie;
- Réaliser des dossiers d'opportunités pour des projets d'ajout d'espace au collège Dawson et dans les cégeps Ahuntsic et Édouard-Montpetit.

Les universités

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 462,1 millions de dollars et 696,7 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des fournaies, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des portes et escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Université Bishop's, Divinity House – Sherbrooke – Réfection;
- Université du Québec à Montréal, pavillon Judith-Jasmin – Réfection (mise à niveau des systèmes électromécaniques et de l'efficacité énergétique);
- Université Concordia, Édifice Hall – Montréal – Réfection et réaménagement (4^e et 6^e étages);
- Université de Sherbrooke, pavillon A5 – Reconstruction.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- Université du Québec à Chicoutimi, École des arts numériques, de l'animation et du design – Montréal – Réaménagement;
- Institut national de la recherche scientifique, Édifice Édouard-Asselin – Montréal – Réfection (mise à niveau);
- Université Concordia, pavillon des sciences appliquées du campus Loyola – Montréal – Agrandissement;
- École de technologie supérieure, Maison des étudiants – Montréal – Aménagement (étages 2, 4 et 5).

Par ailleurs, pour l'année 2020-2021, les investissements prévus, totalisant 550,6 millions de dollars, permettront le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université de Sherbrooke, campus de la santé – Construction d'un carrefour du savoir;
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, centre de Mont-Laurier – Aménagement;
- Université de Montréal, pavillon principal et complexe des sciences – Maintien et bonification;
- Université du Québec à Trois-Rivières, campus de Drummondville, Centre national intégré du manufacturier intelligent – Construction.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Espaces reconnus aux fins de financement	886	2 529 727	44	70	25	5	C	194,3
Équipements	ND	s. o.	ND	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Données du 5 février 2020.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a diminué de six espaces reconnus aux fins de financement pour un nouveau total de 886. Cette variation s'explique par :

- La construction d'un bâtiment;
- L'ajout de deux espaces qui sont dorénavant utilisés pour l'enseignement en raison d'un besoin d'espace des établissements;
- La vente de deux bâtiments;
- La démolition de quatre bâtiments par les établissements;
- Le retrait de trois bâtiments qui ne sont plus utilisés pour l'enseignement.

Inspection et mise à jour des données

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Cependant, un nouveau cycle d'inspection normalisé des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial s'amorcera au courant de l'année 2020-2021. À cet effet, le réseau collégial a déposé son appel d'offres à l'automne 2019 et il est prévu que ce nouveau cycle d'inspection se termine en 2022. De plus, le MEES ne dispose toujours pas d'informations suffisantes sur l'inventaire des équipements du réseau collégial, mais prévoit présenter une première évaluation au PAGI 2021-2022.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise

à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP⁵. Tout bâtiment avec un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

Objectif

Les investissements du MEES en maintien du parc immobilier collégial permettront d'atteindre l'objectif suivant :

- Augmenter à 80 % la proportion des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) d'ici 2025.

⁵ Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

LES CÉGEPS (suite)

**Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Espaces reconnus aux fins de financement	76	70	(6)	C	C	124,6	58,6	29,9	(18,8)	194,3
Équipements	ND	ND	s. o.	ND	ND	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des bâtiments collégiaux s'est légèrement détérioré cette année. Cette situation s'explique par un niveau d'investissements en maintien d'actifs légèrement insuffisant pour contrer la détérioration naturelle de certaines composantes des immeubles les plus âgés. Le nouveau cycle d'inspection, qui devrait débuter en 2020-2021, permettra de préciser l'évaluation de l'état général du parc d'infrastructures collégiales.

Évolution du DMA

L'augmentation de 58,6 millions de dollars est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement combinée à de nouveaux travaux à réaliser dans les établissements. Parmi ces travaux, on retrouve de nouveaux besoins de rénovation ou de réfection de dalle sur sol standard, de murs de fondation, de murs extérieurs, de couverture de toit, de revêtement mural, de systèmes de filtration et de distribution électrique.

L'augmentation de 29,9 millions de dollars correspondant aux nouveaux constats s'explique par une révision à la hausse des coûts des projets, de l'ordre de 5 %, pour tenir compte de l'ensemble des frais généraux liés aux travaux.

La résorption de 18,8 millions de dollars s'explique par la réfection de fondations, de toitures et d'un mur extérieur. Elle s'explique aussi par le remplacement de fenêtres, d'appareils sanitaires, d'un système de ventilateur d'évacuation anticorrosif et de systèmes électriques, combinés à des travaux de finition intérieure.

LES UNIVERSITÉS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Espaces reconnus aux fins de financement	762	3 599 851	55	63	20	17	D	1 126,0
Équipements	ND	s. o.	ND	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Données du 31 janvier 2020.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a augmenté de 16 espaces reconnus aux fins de financement pour un nouveau total de 762. Cette variation s'explique par :

- L'acquisition de deux bâtiments par des établissements;
- Le changement de vocation de 14 espaces qui sont dorénavant utilisés pour l'enseignement en raison d'un besoin d'ajout d'espace des établissements universitaires.

Inspection et mise à jour des données

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019. Les nouvelles inspections du réseau sont complétées à 20 % et devraient se terminer en 2023.

Le MEES dispose d'informations partielles sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire, mais ce dernier travaille pour obtenir des données complètes afin de présenter une première évaluation au PAGI 2021-2022.

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP⁶. Tout bâtiment avec un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

⁶ Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

Objectif

Les investissements du MEES en maintien du parc immobilier universitaire permettront d'atteindre l'objectif suivant :

- Augmenter à 75 % la proportion des espaces reconnus aux fins de financement du réseau universitaire dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) d'ici 2025.

LES UNIVERSITÉS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Espaces reconnus aux fins de financement	68	63	(5)	D	D	980,8	140,3	60,9	(56,0)	1 126,0
Équipements	ND	ND	s. o.	ND	ND	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau universitaire s'est légèrement détérioré cette année. Cette situation s'explique en partie par la réalisation de nouvelles inspections au cours de la dernière année. Le MEES anticipe une augmentation du DMA en fonction de la progression du nouveau cycle d'inspection du parc immobilier universitaire.

Évolution du DMA

L'augmentation de 140,3 millions de dollars est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus.

L'augmentation de 60,9 millions de dollars correspondant aux nouveaux constats s'explique par la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors de nouvelles inspections de façades et de systèmes de ventilation.

La résorption de 56,0 millions de dollars s'explique, notamment, par la mise aux normes de certains bâtiments en matière de santé et de sécurité, de même que par le remplacement de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation vétustes.

ANNEXE 1

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Cégep John-Abbott	16	71 708	77	2	5	9	D	27,5
Cégep de Rimouski	40	101 790	57	28	8	4	D	19,3
Champlain Regional College	23	52 402	37	5	12	6	D	19,1
Cégep de Chicoutimi	43	67 529	47	24	8	11	D	10,7
Cégep de Victoriaville	21	50 689	47	5	12	4	D	10,5
Cégep de Sherbrooke	24	77 732	37	20	4	0	C	9,3
Cégep de Limoilou	12	76 609	40	8	3	1	D	7,4
Cégep de Trois-Rivières	28	77 110	43	16	9	3	C	6,9
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20	54 441	44	12	7	1	D	6,0
Cégep de Bois-de-Boulogne	13	47 888	49	10	2	1	C	5,9
Cégep régional de Lanaudière	28	89 187	33	20	7	1	C	5,8
Cégep du Vieux-Montréal	11	71 112	32	3	6	2	D	5,4
Cégep de Sept-Îles	4	16 131	15	3	1	0	D	5,3
Cégep de Sainte-Foy	42	77 797	35	36	4	2	C	4,9
Cégep de St-Hyacinthe	19	53 240	25	8	11	0	D	4,8
Cégep Édouard-Montpetit	33	107 348	34	28	5	0	B	4,1
Cégep de Saint-Laurent	23	61 549	80	17	6	0	C	4,0
Collège de Rosemont	9	43 527	44	7	1	1	D	4,0
Vanier College	16	64 092	69	11	3	2	C	4,0
Cégep de Maisonneuve	13	63 823	42	11	1	1	C	3,8
Cégep Garneau	24	61 575	37	18	5	1	C	3,3
Cégep de la Gaspésie et des Îles	23	49 183	53	22	1	0	B	3,1
Collège de Valleyfield	8	40 989	66	5	3	0	C	3,0
Cégep Lionel-Groulx	41	70 606	51	29	8	4	C	3,0
Cégep d'Ahuntsic	16	77 363	30	14	1	1	C	2,9
Cégep de Saint-Félicien	13	16 569	30	8	3	2	D	1,6
Cégep de Saint-Jérôme	25	59 750	46	18	7	0	B	1,5
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 181	37	2	2	0	C	1,0
Cégep de La Pocatière	15	41 763	48	9	5	1	C	1,0
Cégep Marie-Victorin	21	45 905	37	19	1	1	B	0,9
Cégep de Rivière-du-Loup	25	40 349	41	22	3	0	B	0,7
Cégep de Thetford	10	31 419	45	8	0	2	B	0,7
College Dawson	12	78 949	70	10	2	0	B	0,6
Cégep de Lévis-Lauzon	39	56 072	36	31	6	2	B	0,6
Cégep Beauce-Appalaches	15	27 920	53	12	2	1	B	0,5
Cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu	22	46 319	52	19	1	2	B	0,4
Cégep de l'Outaouais	10	64 149	33	9	1	0	B	0,4
Cégep Gérald-Godin	7	15 858	48	6	1	0	C	0,2
Collège d'Alma	18	25 703	43	16	1	1	B	0,1

ANNEXE 1
(suite)

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Cégep de Jonquière	26	80 091	40	24	2	0	B	0,1
Cégep de Baie-Comeau	23	23 459	43	21	1	1	B	—
Cégep Montmorency	14	60 291	16	13	1	0	A	—
Cégep de Drummondville	7	23 877	21	6	1	0	B	—
Collège Héritage	5	15 720	10	4	1	0	B	—
Collège André-Laurendeau	3	44 678	31	3	0	0	B	—
Cégep de Granby	8	25 224	53	8	0	0	B	—
Cégep de Matane	13	28 670	52	13	0	0	B	—
Cégep de Shawinigan	1	31 391	45	1	0	0	B	—
Total	886	2 529 727	44	644	174	68	C	194,3

ANNEXE 1

(suite)

Les universités**Immeubles**

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Université McGill	161	631 189	84	55	48	58	E	484,3
Université de Montréal	104	573 042	55	39	26	39	D	212,4
Université du Québec à Montréal	32	343 247	44	25	1	6	D	147,8
Université Concordia	64	400 625	78	25	11	28	D	117,2
Université Laval	105	547 218	47	95	7	3	C	84,5
Institut national de la recherche scientifique	29	78 375	38	12	7	10	C	19,2
Université de Sherbrooke	93	268 931	36	82	4	7	B	18,5
Université Bishop's	25	53 195	69	12	7	6	D	14,1
Université du Québec à Rimouski	28	61 225	41	20	4	4	D	10,8
Université du Québec à Trois-Rivières	40	125 070	30	32	7	1	C	10,6
Polytechnique Montréal	12	114 356	37	11	1	0	B	6,2
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	14	27 288	21	13	1	0	A	0,3
École des hautes études commerciales de Montréal	9	84 877	73	8	1	0	C	0,1
Université du Québec (siège social)	3	26 448	50	3	0	0	C	—
Université du Québec à Chicoutimi	21	78 097	22	21	0	0	B	—
Télé-Université	1	7 755	19	1	0	0	B	—
École nationale d'administration publique	1	11 798	27	1	0	0	B	—
École de technologie supérieure	6	106 660	25	6	0	0	A	—
Université du Québec en Outaouais	14	60 455	42	14	0	0	A	—
Total	762	3 599 851	55	475	125	162	D	1 126,0

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCC dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCC a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCC doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux de maintenance requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCC exploite et administre 753 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01), dont 320 barrages à forte contenance, 202 barrages à faible contenance et 231 petits barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis précisément par la Loi sur la sécurité des barrages. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi sur la sécurité des barrages.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 48 barrages mécanisés et 272 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCC, soit :

- Huit immeubles principaux comprenant des locaux à bureaux et sept immeubles auxiliaires (deux entrepôts, un atelier, trois hangars et un garage) servant de points de service en région pour assurer les opérations et l'entretien des barrages à proximité. Ces immeubles sont répartis dans sept régions administratives, soit : Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Estrie et Montérégie;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCC en 1976, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 43 ans de service;
- Dix-huit barrages non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Bien que non soumis à la Loi sur la sécurité des barrages, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCC et doivent, à ce titre, être inclus à son PAGI.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars						
	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
MELCC						
2018-2019						
Réal	1,6	22,6	2,9	27,1	—	27,1
2019-2020						
Probable	1,0	7,6	2,6	11,2	—	11,2
2020-2021						
Prévu	3,7	8,5	5,8	18,0	—	18,0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état sont priorisés en fonction de l'évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Les investissements en maintien d'actifs et en prise en charge du déficit de maintien d'actifs réalisés en 2018-2019 (24,2 millions de dollars) et probables pour 2019-2020 (8,6 millions de dollars) ont permis, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Barrage des Quinze – Angliers – Maintien (finalisation de la mise aux normes du barrage des Quinze et règlement des demandes de compensation liées aux retards sur les travaux);
- Réfection de vannes au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Réparation des vannes et du système électrique et travaux civils au barrage Grand-Moulin (Laval);
- Stabilisation des digues, réparation d'une vanne et correctifs à l'évacuateur au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);

- Travaux de mécanique et de réparation de béton au barrage Choinière (Montérégie);
- Travaux de stabilisation du mur de soutènement et de l'enrochement au barrage Sautauriski (Capitale-Nationale).

Les investissements pour le remplacement d'infrastructures réalisés en 2018-2019 (2,9 millions de dollars) et probables pour 2019-2020 (2,6 millions de dollars), ont permis, notamment, de réaliser les projets suivants :

- Travaux de démolition et de reconstruction des barrages Chochocouane (Abitibi-Témiscamingue) et Crow (Mauricie);
- Travaux de démolition et de reconstruction du barrage Sincennes (Mauricie);
- Construction du chemin d'accès pour les travaux de reconstruction à venir au barrage en Croix (Mauricie);
- Réalisation de l'avant-projet et étude de concepts pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-St-Laurent).

Les investissements prévus en maintien d'actifs et en prise en charge du déficit de maintien d'actifs pour 2020-2021, totalisant 12,2 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Travaux correctifs des appareils d'évacuation des barrages Reno (Laurentides), Saint-Didace (Lanaudière), Lac-Matane (Bas-St-Laurent), Choinière (Montérégie) et Mégantic (Estrie);
- Travaux de réfection de béton et des évacuateurs au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- Travaux de stabilisation et remplacement du système électrique au barrage Grand-Moulin (Laval);
- Travaux de réparation de béton au barrage Duchesnay (Capitale-Nationale);
- Travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches).

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2020-2021, totalisant 5,8 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Démolition et reconstruction des barrages en Croix (Mauricie) et Lajeunesse (Mauricie);
- Démolition du barrage Ouellet-2 (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Réalisation de l'ingénierie pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-St-Laurent).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Centres de services	15	2 560 m ²	19	60	19	21	C	1,0
Ouvrages de génie civil								
Barrages à forte contenance								
Mécanisés	48	Variable	44	47	53	0	C	38,0
Non mécanisés	272	Variable	22	92	7	1	A	5,4
Barrages à faible contenance et petits barrages								
	433	Variable	52	45	55	0	C	0,1
Barrages non assujettis	18	Variable	50	43	57	0	C	ND
Conduite d'évacuation des effluents	1	15 km	43	ND	ND	ND	ND	ND
Total								44,5

¹ Données de décembre 2019

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a légèrement augmenté considérant :

- L'ajout de sept bâtiments (entrepôts, garages et atelier) annexés aux 8 centres de services déjà inventoriés;
- L'ajout de 18 barrages de moins d'un mètre, incluant la digue de Pointe-Calumet, qui sont non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages, mais sous la responsabilité du MELCC.

La meilleure connaissance de l'ensemble des ouvrages a permis de mieux préciser leur état, notamment, à la suite des inspections réalisées sur les bâtiments en 2019 et des inspections qui se poursuivent sur les barrages à faible contenance, petits barrages et barrages de moins de 1 mètre. Quelques barrages ont également changé de catégorie après analyse.

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler – raser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (D), et dont le niveau des conséquences est « moyen » ou « élevé », sont priorisés lors de la planification des travaux.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCC sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. Ces inspections visent notamment à évaluer la sécurité de ces ouvrages.

Des inspections plus précises ont été réalisées au cours de la dernière année sur les éléments mécaniques et électriques de plusieurs barrages mécanisés. Le travail initial fut notamment de documenter l'état des équipements électriques afin d'être en mesure de mieux planifier et prioriser les interventions. Ces équipements sont ciblés comme un élément critique dans le fonctionnement des barrages mécanisés.

Même si aucune obligation relative à la Loi sur la sécurité des barrages ne l'y oblige, étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCC a entamé, en 2018-2019, la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre, s'échelonnant sur 4 ans. Ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général de ces ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux sera effectuée ultérieurement en fonction des risques associés à l'ouvrage. Après les deux premières années du programme, 69 % des 450 barrages ont été inspectés. Le programme se poursuivra jusqu'en 2021-2022.

Un programme d'inspection a été réalisé en 2019-2020 sur les immeubles des centres de services de même que sur les immeubles qui y sont rattachés (entrepôts, garages et atelier). Ces inspections ont permis de déterminer l'état de ces immeubles et de repérer les travaux prioritaires de maintien d'actifs qui devront être réalisés sur les bâtiments évalués en mauvais état.

La conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien a fait l'objet d'une inspection partielle en 2018-2019 afin que des sources potentielles de perte de capacité soient détectées. Les résultats de cette inspection ne permettent pas pour le moment d'évaluer l'état de cette infrastructure dans son ensemble. Toutefois, le MELCC exerce une surveillance régulière permettant ainsi de contrôler les risques associés à l'utilisation de cette conduite.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages.

Objectifs

D'ici le 31 mars 2023, les investissements prévus au PQI 2020-2030 du MELCC pour les barrages sous sa responsabilité permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- Pour les barrages à forte contenance mécanisés, augmenter de 10 % la proportion actuelle (47 %) de barrages dans un état satisfaisant ou mieux (ABC), soit une cible de 57 %;
- Pour les barrages à forte contenance non mécanisés, augmenter de 3 % la proportion actuelle (92 %) de barrages dans un état satisfaisant ou mieux, soit une cible de 95 %.

Stratégie d'intervention

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs, s'appuyant sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissements.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défauts et de suivre leur progression. Par la suite, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages selon l'ordre suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. La dégradation naturelle des appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessite des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCC priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;
- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets comprend la production de fiches de projets, la tenue de points de contrôle et le suivi de l'avancement par le comité de suivi. L'objectif étant de repérer rapidement les problématiques pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

Autres éléments

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2019-2020 ¹	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2020-2021
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021					
Immeubles										
Centres de services	ND	60	s. o.	ND	C	ND	—	1,0	—	1,0
Ouvrages de génie civil										
Barrages à forte contenance										
Mécanisés	25	47	22	D	C	48,1	4,1	(9,8)	(4,4)	38,0
Non mécanisés	92	92	0	A	A	4,7	0,6	0,3	(0,2)	5,4
Barrages à faible contenance et petits barrages	64	45	(19)	C	C	—	—	0,1	—	0,1
Barrages non assujettis	ND	43	s. o.	ND	C	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	s. o.	ND	ND	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Total						52,8	4,7	(8,4)	(4,6)	44,5

¹ Ajustement DMA 2019-2020 : Reclassement du barrage en Croix de la catégorie non mécanisé à mécanisé avec son DMA de 0,3 millions de dollars.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des barrages mécanisés dont l'état est satisfaisant ou mieux (ABC) a augmenté de 22 % par rapport à la période précédente, faisant passer l'indice d'état moyen de D à C. Ce constat s'explique, d'une part, par la réévaluation de l'état de certains barrages à la suite d'investigations approfondies des défauts constatés lors d'inspections préliminaires et, d'autre part, par la réalisation de travaux ayant permis de rétablir l'état de certains barrages dont l'indice d'état est maintenant satisfaisant ou mieux (ABC).

La diminution de 19 % de la proportion des barrages à faible contenance et petits barrages dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) s'explique par les nombreux constats identifiés lors des inspections effectuées au cours de la dernière année et résultant principalement de la dégradation naturelle observée sur les barrages en bon état. Malgré ce constat, l'indice d'état moyen demeure stable pour l'ensemble de la catégorie.

Le MELCC a procédé à une première évaluation de l'état des barrages non assujettis ainsi qu'aux bâtiments auxiliaires des centres de services auparavant non inspectés. La proportion de ces infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) est respectivement de 43 % et de 60 %.

Évolution du DMA

Globalement, le DMA a diminué de 8,3 millions de dollars par rapport à la période précédente. Cette diminution s'explique par :

- L'identification de 4,7 millions de dollars de besoins d'investissements principalement liés à la dégradation naturelle de certains barrages à forte contenance constatée lors des inspections menées au cours de la période;
- L'ajout de 1,4 million de dollars pour de nouveaux constats réalisés lors des inspections et une réévaluation à la baisse de 9,8 millions de la portée des travaux à réaliser sur certains barrages résultants d'une précision des besoins à la suite d'investigations approfondies réalisées au cours de la période;
- La réalisation de travaux de maintien d'actifs sur des barrages en mauvais état, principalement des barrages mécanisés, ayant permis de résorber 4,6 millions de dollars de DMA.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec »⁷, le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS⁸;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

⁷ <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/sante-services-sociaux/mission-et-mandats/>

⁸ La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements sont responsables du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministérielles. Ces derniers inspectent et identifient les besoins de maintien d'actifs des bâtiments. De plus, ils priorisent et planifient les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et équipement.

Le MSSS, avec la collaboration des établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 706 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,4 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 14 324 appareils visant à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, l'inhalothérapie et la chirurgie.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars							
	Maintien du parc				Bonification du parc	Redres- sement ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Réseau de la santé et des services sociaux							
2018-2019							
Réal	130,8	38,1	184,0	352,9	587,1	471,2	1 411,2
2019-2020							
Probable	263,5	107,1	424,6	795,2	773,5	12,0	1 580,7
2020-2021							
Prévu	278,9	115,8	494,3	889,0	659,1	32,5	1 580,6

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour que les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015 soient reflétés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques, ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. Voici quelques exemples de projets réalisés en maintien du parc :

- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine – Montréal – Réfection des façades, remplacements des fenêtres et de toiture;
- Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel – Montréal – Réfection des escaliers des issues de secours, des équipements de la chaufferie et du réseau de chauffage, et remplacement des réservoirs souterrains extérieurs;
- Hôpital de la Baie – Remplacement complet du parement et l'isolation des murs extérieurs;
- Hôpital de Maria – Réfection de l'enveloppe extérieure en maçonnerie et de certaines toitures;
- Hôpital et CHSLD en santé mentale de la Mauricie – Réfection de l'enveloppe architecturale incluant les balcons et les escaliers;
- Hôpital du Saint-Sacrement – Québec – Remplacement des génératrices et des inverseurs de l'aile F-R.

À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS ainsi que la reconstruction de bâtiments vétustes.

Les investissements réalisés en 2018-2019 pour le maintien du parc totalisent 352,9 millions de dollars (797,4 millions de dollars en incluant le redressement) et les investissements probables en 2019-2020 devraient atteindre 795,2 millions de dollars. Pour 2020-2021, le MSSS prévoit des investissements de 889,0 millions de dollars.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2018-2019 (587,1 millions de dollars) ont permis, notamment, de réaliser ou de poursuivre la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, unités spécialisées et recherche – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital du Haut-Richelieu, urgence et bloc opératoire – Saint-Jean-sur-Richelieu – Agrandissement et réaménagement;
- Institut de cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, traumatologie et unité mère-enfant – Agrandissement et réaménagement;
- Hôtel-Dieu de Lévis, oncologie – Construction;
- Hôpital de Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement.

De plus, ils ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unité de soins – Repentigny – Agrandissement et réaménagement;
- Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Construction.

Enfin, ils ont permis de poursuivre ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Montréal – Maintien et bonification;
- Hôpital Charles-Le Moyne, bloc opératoire et chirurgie d'un jour – Longueuil – Maintien et bonification;
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Maintien et bonification;
- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins – Longueuil – Maintien et bonification.

Les investissements probables en 2019-2020 de 773,5 millions de dollars, et prévus en 2020-2021, de 659,1 millions de dollars permettront, en plus de la poursuite des projets en réalisation et en planification, la mise à l'étude de plusieurs nouveaux projets majeurs dont :

- Construction de nouvelles maisons des aînés et de maisons alternatives dans plusieurs régions du Québec;
- Centre hospitalier de Chisasibi, complexe hospitalier – Bonification;
- Institut universitaire en santé mentale Douglas – Montréal – Maintien et bonification.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

Par type et par catégorie d'infrastructure								
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Bâtiments								
Centres hospitaliers	574	4 747 344	50	88	10	2	B	324,6
CHSLD	462	2 124 985	43	78	18	4	C	157,3
Centres de réadaptation	174	385 794	50	82	12	7	B	29,8
Centres jeunesse	180	329 385	52	66	25	9	C	57,8
Centres locaux et services communautaires	186	358 858	37	84	15	1	B	18,4
Autres ²	1 077	1 299 368	40	78	16	6	B	175,0
Immeubles excédentaires	53	182 607	88	56	11	33	D	59,8
Total	2 706	9 428 341						822,7
Équipements								
Appareils médicaux								
Imagerie	3 811	s. o.	8	71	23	6	C	328,6
Radiothérapie	126	s. o.	8	80	9	11	C	46,5
Biologie médicale	1 755	s. o.	9	67	24	9	C	60,0
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	1 134	s. o.	8	79	18	3	B	37,9
Inhalothérapie	2 820	s. o.	8	81	14	5	B	31,8
Chirurgie	824	s. o.	10	84	10	6	B	23,9
Soins	874	s. o.	9	86	12	2	B	20,6
Autres	2 980	s. o.	8	79	14	7	C	68,6
Total	14 324							617,9
Total								1 440,6

¹ Données du 19 décembre 2019 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2019 concernant les équipements médicaux.

² Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

Le RSSS est composé d'un nombre total de 2 706 bâtiments et n'a pas varié par rapport à la période précédente.

Le nombre total d'appareils médicaux dans le RSSS d'une valeur de 100 000 dollars et plus, ou de nature stratégique quelle que soit la valeur, est de 14 324 unités. L'inventaire a augmenté de 2 501 unités par rapport à la période précédente. Cette augmentation s'explique, d'une part, par une nouvelle méthode de dénombrement des appareils de la catégorie « Monitoring » qui est dorénavant regroupés par parc d'équipements et non par établissement, et d'autre part, par l'acquisition d'équipements d'endoscopie et de perfusion dans les catégories « Soins » et « Autres ».

Inspection et mise à jour des données

Tous les bâtiments du RSSS ont été inspectés par des firmes externes au cours des années 2015 à 2018, à l'exception des immeubles excédentaires⁹ dont l'évaluation de l'état physique a été faite par les responsables du maintien d'actifs des établissements du RSSS. Le prochain cycle d'inspection des bâtiments du RSSS est censé débiter au cours de l'année 2021.

Entre deux cycles d'inspection, l'actualisation des données est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle de leurs plans triennaux d'intervention en immobilisation et équipement dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs+ Réseau).

Les établissements du RSSS assurent le suivi systématique de l'état des appareils par l'entremise des programmes d'entretien préventif ainsi que de la planification des besoins de remplacement dans le cadre du programme ministériel de remplacement en continu des appareils médicaux.

Méthodologie

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir, un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond aux besoins d'investissements afin de pourvoir au remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont établis en fonction de la superficie pour les bâtiments, et de la valeur de remplacement pour les appareils médicaux. L'indice d'état moyen des bâtiments est pondéré selon leur superficie alors que, pour les appareils médicaux, il est pondéré selon la valeur de remplacement.

En complément d'information, l'annexe 2 présente l'indice d'état des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

Objectifs

Au cours de la prochaine année, le MSSS et les établissements du RSSS vont cibler les investissements permettant de résorber le DMA des bâtiments lors de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention des établissements. À cet égard, le MSSS se fixe l'objectif suivant :

- D'ici le 31 mars 2023, avoir résorbé 33 % du DMA actuel de 822,7 millions de dollars cumulé sur les bâtiments, soit une cible de réduction de 271,5 millions de dollars.

En ce qui concerne le remplacement des appareils médicaux dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie, le MSSS se fixe l'objectif suivant :

- Réduire le DMA cumulé des appareils médicaux de 617,9 millions de dollars à 465,0 millions de dollars au PAGI 2023-2024.

⁹ Immeuble pour lequel ni l'établissement ni le ministre ne prévoient, aux fins d'un établissement, une quelconque utilisation pour les cinq années subséquentes (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, chapitre S-4.2, art. 262.1, 6^e alinéa).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Bâtiments										
Centres hospitaliers	88	88	0	B	B	322,8	12,9	—	(11,1)	324,6
CHSLD	78	78	0	C	C	153,8	8,6	—	(5,1)	157,3
Centres de réadaptation	79	81	2	C	B	34,2	1,5	—	(5,9)	29,8
Centres jeunesse	66	66	0	C	C	56,7	1,5	—	(0,4)	57,8
Centres locaux et de services	82	84	2	B	B	16,6	3,0	—	(1,2)	18,4
Autres	77	78	1	C	B	182,8	13,2	—	(21,0)	175,0
Immeubles excédentaires	56	56	0	D	D	59,8	—	—	—	59,8
Total						826,7	40,7	—	(44,7)	822,7
Équipements										
Appareils médicaux										
Imagerie	76	71	(5)	C	C	280,8	64,1	—	(16,3)	328,6
Radiothérapie	83	80	(3)	C	C	36,4	29,2	—	(19,1)	46,5
Biologie médicale	69	67	(2)	C	C	58,4	13,5	—	(11,9)	60,0
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	81	79	(2)	B	B	34,1	9,3	—	(5,5)	37,9
Inhalothérapie	80	81	1	B	B	32,7	11,0	—	(11,9)	31,8
Chirurgie	82	84	2	B	B	25,1	5,3	—	(6,5)	23,9
Soins	88	86	(2)	B	B	18,8	8,7	—	(6,9)	20,6
Autres	73	79	6	C	C	86,0	14,5	—	(31,9)	68,6
Total						572,3	155,6	—	(110,0)	617,9
Total						1 399,0	196,3	—	(154,7)	1 440,6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments

Évolution de l'état

Les variations de C à B de l'indice d'état moyen des « Centres de réadaptation » et « autres » sont principalement attribuables à la réalisation de travaux de réfection des façades, des toitures et des systèmes mécaniques de certains bâtiments. Pour les autres catégories de bâtiments, l'indice d'état moyen est demeuré stable.

Évolution du DMA

La diminution nette du DMA des bâtiments pour la période est de 4,0 millions de dollars.

L'augmentation globale du DMA de 40,7 millions de dollars s'explique principalement par l'ajout d'un montant de près de 20 millions de dollars pour des travaux de remplacement de toiture, de réfection de façade et pour la mise aux normes des réseaux électriques d'urgence de certains centres hospitaliers.

La réalisation de travaux de maintien d'actifs prioritaires par les établissements du RSSS a permis de résorber 44,7 millions de dollars en DMA et d'améliorer principalement l'état de certains bâtiments dans les catégories « Centres hospitaliers » et « autres ».

Appareils médicaux

Évolution de l'état

L'indice d'état moyen de l'ensemble des catégories d'appareils médicaux est demeuré stable. La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS, et ainsi contribuer à maintenir globalement le parc d'appareils médicaux en bon état.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA des appareils médicaux pour la période est de 45,6 millions de dollars.

Le DMA pour le remplacement des appareils médicaux a augmenté de 155,6 millions de dollars au cours de la période en raison de l'augmentation du nombre d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède la durée de vie normalisée préétablie. En contrepartie, le remplacement planifié d'appareils dans les établissements du RSSS a permis de résorber 110,0 millions de dollars.

Malgré l'augmentation du DMA des appareils médicaux pour la période, le MSSS anticipe toujours une résorption importante de ce DMA au cours des prochaines années. Pour ce faire, le MSSS va poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installations d'équipements médicaux.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean
CHU de Québec – Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU de Sainte-Justine
CUSM
Institut de cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux

Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
0-10 ans						
Centres hospitaliers	44	681 953	100	0	0	A
CHSLD	37	128 720	100	0	0	A
Centres de réadaptation	11	26 042	100	0	0	A
Centres jeunesse	16	14 868	100	0	0	A
CLSC	21	44 894	100	0	0	A
Autres	180	240 316	100	0	0	A
11-20 ans						
Centres hospitaliers	64	343 676	100	0	0	A
CHSLD	59	257 764	97	3	0	A
Centres de réadaptation	12	29 677	100	0	0	A
Centres jeunesse	12	9 824	100	0	0	A
CLSC	36	57 968	96	4	0	A
Autres	176	60 596	91	6	3	A
21-30 ans						
Centres hospitaliers	53	255 657	100	0	0	A
CHSLD	63	192 338	97	3	0	B
Centres de réadaptation	11	5 722	88	12	0	B
Centres jeunesse	14	35 423	95	5	0	A
CLSC	29	25 336	87	13	0	B
Autres	139	110 978	88	6	6	B
31-40 ans						
Centres hospitaliers	42	253 125	92	7	1	B
CHSLD	75	326 509	83	13	4	C
Centres de réadaptation	24	13 701	74	26	0	C
Centres jeunesse	8	3 185	100	0	0	B
CLSC	36	67 980	71	29	0	C
Autres	89	78 941	89	7	4	B
41-50 ans						
Centres hospitaliers	82	657 242	94	5	1	B
CHSLD	100	456 254	65	30	5	C
Centres de réadaptation	30	63 064	69	30	1	B
Centres jeunesse	38	54 629	49	31	20	D
CLSC	18	34 274	95	0	5	B
Autres	122	109 786	70	23	7	C
51-60 ans						
Centres hospitaliers	78	597 391	88	10	2	B
CHSLD	56	286 769	63	28	9	D
Centres de réadaptation	42	160 682	80	8	12	C
Centres jeunesse	39	89 197	58	30	12	C
CLSC	16	42 755	57	43	0	C
Autres	120	213 242	67	22	11	C

ANNEXE 2

(suite)

Le réseau de la santé et des services sociaux

Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
61-70 ans						
Centres hospitaliers	86	928 473	70	27	3	C
CHSLD	31	151 754	56	43	1	C
Centres de réadaptation	19	25 965	66	14	20	D
Centres jeunesse	17	28 505	86	14	0	B
CLSC	13	41 582	94	6	0	B
Autres	118	207 911	73	17	10	C
71 ans et plus						
Centres hospitaliers	125	1 029 829	84	14	2	B
CHSLD	41	324 885	81	16	3	C
Centres de réadaptation	25	60 938	91	9	0	B
Centres jeunesse	36	93 757	55	37	8	C
CLSC	17	44 072	80	20	0	B
Autres	133	277 583	62	30	8	D
Total	2 653	9 245 732				

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

VISION

La vision de la RIO, telle qu'elle a été approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique ».

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, ainsi qu'à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures de la RIO se compose de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Consolidation du gouvernement du Québec, en millions de dollars						
	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintenance d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Régie des installations olympiques						
2018-2019						
Réel	29,8	19,7	1,6	51,1	—	51,1
2019-2020						
Probable	11,5	34,8	6,5	52,8	—	52,8
2020-2021						
Prévu	21,7	41,6	5,5	68,8	—	68,8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020, totalisant respectivement 51,1 millions de dollars et 52,8 millions de dollars, ont permis la réalisation des principaux projets suivants :

- Réhabilitation du système d'alarme incendie (plans et devis et travaux);
- Réfection d'une section des stationnements (plans et devis et travaux);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade-planchodrome (plans et devis);
- Réaménagement des accès du métro Viau vers la base de la Tour (plans et devis);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux).

Les investissements prévus en 2020-2021, totalisant 68,8 millions de dollars, permettront la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Stade olympique, toiture – Montréal – Reconstruction (dossier d'affaires);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade-planchodrome (travaux);
- Stade olympique, tour du funiculaire – Montréal – Réfection (plans et devis);
- Réfection des dalles de la place Jackie-Robinson (plans et devis);
- Réfection des arcs de coupoles du Centre sportif (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la surface de jeu synthétique (plans et devis et travaux);
- Réfection d'une nouvelle section des stationnements (plans et devis et travaux);
- Réaménagement des accès du métro Viau vers la base de la Tour (plans et devis);
- Réfection des bureaux, de la billetterie et du stationnement (travaux).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

par type et par catégorie d'infrastructure								
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans) ²	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles								
Stade olympique et autres immeubles	12	295 912	28	25	65	10	D	364,1
Toiture	1	23 266	21	0	0	100	E	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	3	150 533	26	39	23	38	D	90,4
Ouvrages de génie civil								
Stationnements	8	163 043	14	81	19	0	B	23,6
Total	24	632 754						478,1

¹ Données de décembre 2019.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu, notamment, de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique.

Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2020-2030. Entre-temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction des dimensions.

Objectifs

D'ici au 31 mars 2026, les investissements prévus par la RIO devraient permettre d'atteindre les cibles suivantes de proportion d'infrastructures avec un indice d'état gouvernemental satisfaisant ou mieux (ABC) pour les catégories ci-dessous :

- Stade olympique et autres immeubles : 70 %;
- Toiture : 100 %;
- Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade : 50 %;
- Stationnements : 95 %.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021	2019-2020				2020-2021
Immeubles										
Stade olympique et autres immeubles	31	25	(6)	D	D	335,0	12,8	41,9	(25,6)	364,1
Toiture	0	0	0	E	E	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	39	39	0	D	D	90,0	—	2,3	(1,9)	90,4
Ouvrages de génie civil										
Stationnements	64	81	17	B	B	26,3	—	0,5	(3,2)	23,6
Total						451,3	12,8	44,7	(30,7)	478,1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La dégradation naturelle et la constatation de nouveaux travaux à réaliser ont causé une diminution de 6 % de la proportion des immeubles de l'actif « Stade olympique et autres immeubles » évalués dans un état satisfaisant ou mieux.

De plus, la proportion des stationnements évalués dans un état satisfaisant ou mieux a augmenté de 17 % grâce à des travaux de réfection entrepris en cours d'année. La proportion restante des stationnements en mauvais état se situe dans les sections P2 et P3 et une partie de celle-ci fera l'objet de travaux de réfection en 2020, l'autre partie étant planifiée en 2022-2023.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 57,5 millions de dollars s'explique par :

- Les études plus approfondies réalisées en cours d'année qui ont fait croître de 12,8 millions de dollars certaines estimations sur les travaux à réaliser, notamment sur la mise aux normes et la réparation de certaines composantes structurales du Stade olympique;
- De nouveaux constats, s'élevant à 44,7 millions de dollars, correspondant principalement au besoin de remplacement du funiculaire et à la réfection de l'enveloppe des bureaux administratifs près du métro Pie-IX.

La résorption du DMA du Stade olympique et des autres immeubles de l'ordre de 25,6 millions de dollars s'explique principalement par la réalisation des travaux sur le système d'alarme incendie ainsi que sur certaines composantes structurales du Stade olympique. De plus, le programme de réfection des stationnements a permis de réaliser pour 3,2 millions de dollars de travaux de résorption du DMA cette année.

ANNEXE I

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Stade olympique et autres immeubles					
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Tour de Montréal, hall touristique et observatoire	3	27 503	21	C	58,5
Stade (gradins, coursives, RLSQ, aires de jeu et de services techniques)	5	211 340	42	D	280,7
Centre sportif	1	32 572	15	B	—
Centrale thermique	1	8 306	8	C	—
Bureaux administratifs	1	3 769	35	D	24,9
Locaux de l'Institut national de sport du Québec (INS Québec)	1	12 422	5	A	—
Total	12	295 912	28	D	364,1

Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade olympique					
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Terrain de pratique de soccer	1	17 489	7	A	—
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	29	D	30,1
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	43	E	60,3
Total	3	150 533	26	D	90,4

Stationnements					
	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	5	A	—
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	11	D	23,6
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	13	A	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	5	B	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	3	B	—
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	19	B	—
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	43	B	—
Total	8	163 043	14	B	23,6

TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

VISION

Le MTQ est un acteur de premier plan dans l'organisation du transport au Québec. Soucieux d'offrir des systèmes de transport efficaces et accessibles à la population et aux entreprises, il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTQ est, entre autres, responsable de la gestion du réseau routier supérieur¹⁰, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS

Le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTQ doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que de remplacement d'infrastructures rendues nécessaires en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. Relativement à la réalisation de ces travaux, le MTQ voit à l'adaptation et à l'évolution du réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Au regard du Plan stratégique 2019-2023, le MTQ s'est donné les orientations suivantes :

- Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport;
- Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte.

RESPONSABILITÉS

Le MTQ est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports est également responsable de la Société des traversiers du Québec.

Par ailleurs, la Loi sur le MTQ ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et les obligations du ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la Loi prévoit que le ministre des Transports peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la Loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

De plus, le MTQ administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent

¹⁰ Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- PAGTCP – volet immobilisation : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL : ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- PAFFITC : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour les infrastructures de transport en commun conclu le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- PAGITC : ce programme découle de la signature de l'EBI avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTQ gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant 31 023 kilomètres et 5 454 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTQ est également responsable de 4 265 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993.

Les actifs du MTQ comprennent également un parc de ponceaux de moins de 3 mètres de largeur. Près de 61 814 ponceaux sont répartis sur le réseau routier sous la gestion du MTQ, dont près de 13 000 font partie du RSSCE.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTQ, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aéroports;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Gaspésie et Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

Les secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire sont réglementés. Les inspections réalisées sur les infrastructures de ces secteurs sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Cependant, la structure et la composition de ces inspections ne permettent pas pour l'instant de mesurer l'état et le DMA.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, des garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, des gares ainsi que des immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de métro, soit les stations et les tunnels, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate de la flotte de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives, les voitures de passagers, les automotrices électriques et l'aiguillage sont également sous la responsabilité du ministère. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par une flotte d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention, la signalisation et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Être reconnue comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée et adaptée à ses attentes grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

ORIENTATION

S'assurer de fournir à la clientèle des navires et des infrastructures terrestres de qualité, fonctionnelles et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;

- Procéder à des améliorations pour répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les neuf traverses¹¹ sous la responsabilité de la STQ sont localisées principalement le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des immobilisations qui incluent des navires, des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères et ainsi que les « autres » ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès).

¹¹ Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintenance d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Ministère des Transports						
2018-2019						
Réel	536,8	818,2	443,6	1 798,6	454,8	2 253,4
2019-2020						
Probable	756,9	921,1	488,0	2 166,0	470,2	2 636,2
2020-2021						
Prévu	780,5	1 056,2	281,1	2 117,8	287,3	2 405,1
Sociétés de transport en commun						
2018-2019						
Réel	139,5	—	365,6	505,1	199,2	704,3
2019-2020						
Probable	149,7	—	251,5	401,2	541,8	943,0
2020-2021						
Prévu	30,9	—	174,1	205,0	877,3	1 082,3
Société des traversiers du Québec						
2018-2019						
Réel	5,6	—	231,6	237,2	15,6	252,8
2019-2020						
Probable	9,1	—	1,2	10,3	59,3	69,6
2020-2021						
Prévu	12,8	10,0	0,5	23,3	17,4	40,7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ministère des Transports

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020 pour le maintien du parc totalisent respectivement 1 798,6 millions de dollars et 2 166,0 millions de dollars et ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 – Lévis – Réaménagement;
- Pont de l'Académie, de la rue de l'Académie au-dessus de la rivière Nicolet – Victoriaville – Réfection;
- Complexe Turcot – Montréal – Reconstruction;
- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- Échangeur de l'autoroute 13 et de l'autoroute 40, diverses structures – Montréal – Réfection et reconstruction;
- Pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville – Reconstruction.

Par ailleurs, pour l'année 2020-2021 les investissements prévus en maintien du parc totalisent 2 117,8 millions de dollars et seront entre autres alloués aux projets suivants :

- Pont de Fer sur la route 263 au-dessus du Grand-Lac-Saint-François – Lambton – Reconstruction;
- Pont du chemin du Ruisseau Nord au-dessus de l'autoroute 20 – Saint-Mathieu-de-Beloeil – Reconstruction;
- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection;
- Pont Pierre-Laporte entre Québec et Lévis – Réfection.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2018-2019 et probables en 2019-2020 et qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 454,8 millions de dollars et 470,2 millions de dollars et ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 73 (Henri-IV) entre l'autoroute 40 et l'autoroute 440 – Québec – Élargissement;
- Autoroute 85 (Claude Béchard) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Construction;
- Route 169, voie de contournement des quartiers de L'Isle-Maligne et de Delisle – Alma – Construction;
- Autoroute 410, voie de contournement (phase II) – Sherbrooke – Construction;
- Échangeur Dorval – Montréal – Réaménagement;
- Route 117, voie de contournement – Rouyn-Noranda – Construction.

Pour l'année 2020-2021, des investissements de 287,3 millions de dollars sont prévus pour la bonification du parc et permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Promenade Samuel-De Champlain – Phase III – Québec – Construction;
- Autoroute 35, entre Saint-Sébastien et Saint-Armand (phase III) – Construction;
- Route 173 et route 277 – Saint-Henri – Réaménagement.

Les sociétés de transport en commun

À l'égard des sommes allouées par le MTQ pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements réalisés en 2018-2019 totalisent 704,3 millions de dollars. Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation qui contribue à l'augmentation des investissements prévus en 2020-2021 sont :

Maintien du parc

- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
 - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
 - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies [supports de rails et barres de guidage]).

Bonification du parc

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction;
- Centre d'entretien Pointe-Saint-Charles d'exo – Montréal – Construction;
- Garage Côte-Vertu de la STM – Montréal – Construction.

La Société des traversiers du Québec

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2018-2019 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 237,2 millions de dollars alors qu'en 2019-2020, les investissements probables en maintien du parc sont de 10,3 millions de dollars. L'écart constaté s'explique principalement par le remplacement de deux navires à la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine durant l'année 2018-2019, soit les navires NM Armand-Imbeau II et NM Jos-Deschênes II. Outre ces projets de remplacement, les investissements en maintien du parc ont permis la réalisation des projets suivants :

- Mise aux normes des embarcadères de Québec et de Lévis;
- Réaménagement de l'aire d'attente de Matane.

Les investissements prévus en 2020-2021 pour le maintien du parc sont de 23,3 millions de dollars et permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Navire NM Joseph-Savard – Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive – Réfection et réaménagement;
- Navire de relève – Centre et ouest du Québec – Acquisition.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2018-2019 pour des projets d'amélioration et d'ajout ont atteint 15,6 millions de dollars alors que pour 2019-2020 les investissements probables sont de 59,3 millions de dollars. Ces sommes ont permis de réaliser les projets suivants :

- Amélioration dans les zones d'attente et d'embarquement à la traverse Sorel-Tracy – Saint-Ignace-de-Loyola;
- NM Saaremaa 1 – Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon – Acquisition et réfection (mise aux normes);
- Construction d'un navire de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

Par type et par catégorie d'infrastructure				Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	ABC	D	E		
				Ouvrages de génie civil				
Chaussées du réseau supérieur	s. o.	31 023 km	ND	49	22	29	D	7 401,0
Structures				Selon le nombre				
Réseau supérieur ²	5 454	5 020 736 m ²	40	77	8	15	C	9 527,2
				Selon la valeur				
Ponts du réseau municipal	4 265	754 548 m ²	ND	53	9	38	C	785,7
				Selon le nombre				
Ponceaux de moins de 3 mètres	61 814	1 446 859 m	ND	59	9	32	C	1 032,8
				Selon la valeur				
Ponceaux de moins de 3 mètres	61 814	1 446 859 m	ND	58	9	33	C	1 032,8
				Selon le nombre				
Ponceaux de moins de 3 mètres	61 814	1 446 859 m	ND	83	9	8	B	1 032,8
Total								18 746,7

¹ Résultats basés sur les données de 2019.

² La valeur du DMA des structures du réseau supérieur inclut un ajustement à la baisse de 1,0 milliard de dollars afin d'exclure 15 % de l'estimation du coût de reconstruction des principales structures du réseau supérieur en mauvais état (D et E). Cet ajustement représente une estimation des travaux d'amélioration fonctionnelle inclus au coût du projet mais qui ne sont pas considérés dans l'évaluation du DMA.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Objectifs

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le plan stratégique 2019-2023 du MTQ prévoit atteindre les cibles suivantes d'ici 2022-2023 :

- 53 % des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 50 % en 2018);
- 79 % des structures (selon le nombre) du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 76 % en 2018);
- 61 % des ponts (selon le nombre) du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 58 % en 2018).

Variation de l'inventaire

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Il est passé de 61 687 ponceaux en 2019-2020 à 61 814 ponceaux en 2020-2021. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leurs constructions, notamment les ponceaux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux faisant suite à une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou qu'un ponceau est remplacé par une structure.

Inspection et mise à jour des données

Chaussées du réseau supérieur

Le MTQ ausculte 83 % des chaussées principales revêtues, soit 25 814 kilomètres des 31 023 kilomètres du réseau supérieur québécois. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTQ. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les ponceaux sont inspectés selon la méthodologie établie par le programme d'inspection des ponceaux. Ces inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier sous la gestion du MTQ. La fréquence d'inspection d'un ponceau est déterminée selon son état, ses caractéristiques et l'importance du lien routier. En 2019, la proportion des ponceaux inspectés atteint 96 %.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2019. L'extrapolation pour le DMA et l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTQ procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal de la condition de surface. L'IRI est utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'usager de la route et constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTQ a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en fonction du pourcentage du réseau routier en bon état. Le MTQ en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en dessous d'un seuil départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs, comme l'orniérage, la fissuration et la vulnérabilité aux effets du gel.

Dans le cadre du PAGI, quatre indicateurs ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'IEG soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 ans.

Stratégie d'intervention

Le MTQ s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer un niveau élevé de service aux usagers du réseau routier. La stratégie vise à maximiser les retombées à long terme des investissements en conservation des chaussées. Le défi est d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

La stratégie est évolutive et adaptée pour chaque territoire du Ministère selon l'état et les besoins en intervention de leur réseau, des paramètres financiers et des objectifs définis dans le Plan québécois des infrastructures (PQI), ainsi que des cibles établies à la planification stratégique du Ministère.

S'appuyant sur les principes de saine gestion des actifs routiers, cette stratégie s'articule autour de quatre volets complémentaires, soit les interventions préventives afin de conserver les routes en bon état, les interventions curatives à haut bénéfice/coût pour la réhabilitation, les interventions palliatives afin de sécuriser le réseau à court terme en attendant une intervention curative appropriée et les interventions pour autres considérations et impondérables afin de répondre aux situations exceptionnelles.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTQ doit s'assurer de préserver un équilibre entre les investissements consentis aux interventions lourdes (corrigeant des déficiences majeures) et les investissements à coût/bénéfice élevé corrigeant des déficiences mineures. De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'orniérage.

La stratégie a été modifiée au cours de l'année 2019 afin d'y apporter des précisions et ainsi faciliter l'application à la programmation des travaux routiers. Toutefois, comme les travaux routiers sont programmés sur deux années, la nouvelle stratégie sera pleinement appliquée à compter de l'année 2021-2022. L'année 2020-2021 représente donc une année de transition.

Cette nouvelle stratégie s'appuie sur cinq volets complémentaires, soit les interventions de sécurisation afin d'enrayer les problématiques majeures de profondeur des ornières et d'IRI dans les courbes, les interventions préventives afin de conserver les routes en bon état, les interventions de réhabilitation mineure et majeure à haut bénéfice/coût selon la durée de vie résiduelle des chaussées ainsi que les interventions pour autres besoins afin de réaliser les travaux qui ne cadrent pas dans les autres volets.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTQ utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTQ, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de 5 ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTQ a planifié réaliser des travaux majeurs, tels que l'échangeur Turcot, le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTQ continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTQ pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTQ. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du *Plan stratégique 2019-2023*. Par ailleurs, le MTQ présente sur son site Internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTQ visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2019-2021, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Ponceaux de moins de 3 mètres

Indice d'état

Le MTQ inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit la capacité structurale, la capacité hydraulique, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEP. L'IEP permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation mineurs afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D et E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Pour le PAGI 2020-2021, le MTQ présente une première évaluation du DMA des ponceaux de moins de 3 mètres basée sur le coût de reconstruction établi pour les ponceaux en mauvais état, soit ceux classés d'état D et E. Cette évaluation est actuellement la plus pertinente et la plus représentative de la valeur des investissements nécessaires pour les remettre en bon état (ABC).

Le calcul du DMA des ponceaux de moins de 3 mètres pourra être précisé au cours des prochaines années.

Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention intégrée 2020-2022 pour les ponceaux de moins de 3 mètres est la suivante :

- Réaliser des interventions sur les ponceaux en conjonction avec les interventions réalisées sur la chaussée au-dessus des ponceaux;
- Réduire le nombre de ponceaux en mauvais état, classes d'état D ou E;
- Réaliser des interventions de réparation visant à maintenir en bon état les ponceaux de classe d'état C.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2019-2020	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2020-2021
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021					
Ouvrages de génie civil										
Chaussées du réseau supérieur	50	49	(1)	C	D	7 025,0	1 145,0	(73,0)	(696,0)	7 401,0
Structures	Selon le nombre									
Réseau supérieur ¹	76	77	1	C	C					
	Selon la valeur					8 651,8	407,1	985,3	(517,0)	9 527,2
	53	53	0	C	C					
Ponts du réseau municipal	Selon le nombre									
	58	59	1	C	C					
	Selon la valeur					760,1	39,8	35,1	(49,3)	785,7
	58	58	0	C	C					
	Selon le nombre									
Ponceaux de moins de trois mètres	83	83	0	B	B	ND	s. o.	1 032,8	s. o.	1 032,8
Total						16 436,9	1 591,9	1 980,2	(1 262,3)	18 746,7

¹ La valeur du DMA des structures du réseau supérieur inclut un ajustement à la baisse de 1,0 milliard de dollars afin d'exclure 15 % de l'estimation du coût de reconstruction des principales structures du réseau supérieur en mauvais état (D et E). Cet ajustement représente une estimation des travaux d'amélioration fonctionnelle inclus au coût du projet mais qui ne sont pas considérés dans l'évaluation du DMA.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Chaussées du réseau supérieur

Évolution de l'état

Pour les chaussées du réseau supérieur, la proportion des routes dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) est passée de 50 % à 49 % malgré la réalisation de 2 501 kilomètres de travaux routiers en cours d'année qui ont permis de maintenir leur état. Ces travaux sont répartis comme suit :

- 1 244 kilomètres (50 %) sont des travaux de réfection (réhabilitation en surface, réhabilitation en profondeur, reconstruction) qui visent à corriger les déficiences de la chaussée;
- 973 kilomètres (39 %) sont des travaux préventifs, de type scellement des fissures et resurfaçage mince, qui visent à préserver les chaussées en bon état (ABC) et à augmenter leur durée de vie résiduelle à l'aide d'interventions économiques;
- 284 kilomètres (11 %) sont des travaux palliatifs, de type réparations localisées et resurfaçage mince, qui visent à offrir, sur des chaussées en très mauvais état (E) qui ne peuvent être réhabilitées à court terme, un niveau de qualité et de sécurité adéquat à l'aide d'interventions temporaires, à moindre coût.

Évolution du DMA

L'augmentation globale de 376,0 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

Dégradation naturelle

- 801,0 millions de dollars attribuables au vieillissement naturel des chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de 3 ans (1 780 kilomètres);
- 344,0 millions de dollars résultent de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure (durée de vie résiduelle nulle). Pour ces chaussées, les besoins d'intervention sont maintenant d'une plus grande envergure et plus coûteux (1 218 kilomètres).

Nouveaux constats

- Augmentation de 152,0 millions de dollars associée à la majoration cette année du coût de certains types de travaux de réfection des chaussées;
- Diminution de 225,0 millions de dollars attribuable à la révision à la baisse du besoin d'interventions de certaines chaussées à la suite de la mise à jour des données d'état et des paramètres de configuration.

Résorption

- 696,0 millions de dollars en travaux de réfection réalisés sur des chaussées, qui visent à corriger leurs déficiences (1 237 kilomètres).

Structures – Réseau supérieur

Évolution de l'état

Résultats selon le nombre

L'état des structures du réseau supérieur s'est amélioré au cours de la dernière année et la proportion des structures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) se situe maintenant à 77 %. Cette amélioration est attribuable à de multiples interventions sur plusieurs structures d'une valeur plus faible.

Résultats selon la valeur

L'état global des structures du réseau supérieur selon la valeur est demeuré stable, avec une proportion de 53 % des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

Les projets majeurs en structures prévus au PQI 2020-2030 prennent en charge 83 % de leur DMA. Les projets en cours permettront la préparation et la réalisation de travaux afin de résorber le DMA cumulé au cours des prochaines années. Cette prise en charge par le MTQ illustre qu'il est en contrôle de son parc de structures même si les effets tangibles sur la réduction du DMA prendront encore plusieurs années avant de se concrétiser.

Évolution du DMA

Globalement, le DMA a augmenté de 875,4 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

Dégradation naturelle

- 407,1 millions de dollars découlent du vieillissement de l'ensemble des structures.

Nouveaux constats

- Augmentation de 985,3 millions de dollars due à l'actualisation à la hausse du coût de réfection des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant (D et E), notamment les tunnels Ville-Marie/Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine ainsi que les structures de l'autoroute Métropolitaine.
 - Les projets majeurs de réhabilitation ou de reconstruction des structures peuvent requérir plusieurs années de préparation et de réalisation. Les coûts estimés des interventions demeurent constatés dans le DMA tant et aussi longtemps que les travaux de réparation ne sont pas terminés ou que le nouvel ouvrage n'est pas mis en service. Par conséquent, ils ont une incidence sur l'ampleur du DMA pendant plusieurs années. Par exemple, dans le cas des travaux majeurs au pont-tunnel Louis-Hippolyte-La-Fontaine qui s'amorceront en 2020, le DMA ne sera résorbé qu'à la fin des travaux dont la durée prévue est de 4 ans.

Résorption

La résorption de 517,0 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 357,8 millions de dollars de travaux effectués pour la reconstruction de certains ponts et viaducs qui avaient atteint leur fin de vie utile;
- 159,2 millions de dollars de travaux de réfection majeure effectués sur des composantes critiques permettant de prolonger la vie utile de certaines structures ou la révision de la portée et de la nature des interventions requises constatées lors des dernières inspections.

Structures — Ponts du réseau municipal

Évolution de l'état

Résultats selon le nombre

La proportion des ponts municipaux dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) s'est améliorée et se situe à 59 %. Cette amélioration est attribuable à de multiples interventions sur plusieurs structures d'une valeur plus faible.

Résultats selon la valeur

L'état global des structures du réseau municipal selon la valeur est demeuré stable avec une proportion de 58 % des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

Évolution du DMA

L'augmentation globale de 25,6 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

Dégradation naturelle

- 39,8 millions de dollars découlent du vieillissement de l'ensemble des structures.

Nouveaux constats

- Augmentation de 60,7 millions de dollars due à la hausse du coût de réfection des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant (D et E);
- Diminution de 25,6 millions de dollars attribuable à la révision de la portée et de la nature des interventions requises constatées lors des dernières inspections.

Résorption

- 49,3 millions de dollars de travaux réalisés sur des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant (D et E).

Ponceaux de moins de trois mètres

Évolution de l'état

La proportion de ponceaux dans un état satisfaisant ou mieux est stable à 83 %.

Évolution du DMA

Le DMA des ponceaux de moins de 3 mètres est présenté pour une première fois au PAGI 2020-2021. Il n'y a donc pas de variation.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
				ABC	D	E	
Immeubles							
Gares	50	1 189 664 m ²	21	90	10	0	C
Garages et ateliers	42	1 396 886 m ²	35	63	26	11	C
Terminus	59	390 555 m ²	18	83	10	7	B
Administratifs et services	137	113 793 m ²	41	ND	ND	ND	ND
Abribus, abris de protection et stations tempérées	5 346	48 327 m ²	14	96	4	0	B
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	68	249 701 m ²	44	62	18	20	C
Tunnels	92	67 km	42	100	0	0	A
Trains							
Voies ferrées	s. o.	44 km	19	100	0	0	A
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	146	s. o.	40	71	23	6	B
Voies réservées	s. o.	393 km	12	92	8	0	B
Stationnements incitatifs	43	552 100 m ²	14	95	5	0	B
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	423	s. o.	43	0	100	0	D
AZUR	486	s. o.	2	100	0	0	A
Autobus							
Standards	3 507	s. o.	9	95	3	2	B
Articulés	471	s. o.	7	45	55	0	C
Minibus	138	s. o.	6	97	3	0	C
Trains							
Locomotives	41	s. o.	15	100	0	0	B
Voitures passagers	206	s. o.	12	100	0	0	A
Automotrices électriques	58	s. o.	24	0	100	0	D
Aiguillages	13	s. o.	20	100	0	0	A
Véhicules d'interventions	738	s. o.	5	39	60	1	C
Signalisation	232	s. o.	13	100	0	0	B
Autres ²	466	s. o.	9	93	5	2	A

¹ Résultats basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2019.

² La catégorie « Autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, transpalettes, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation à l'inventaire

La diminution du nombre de tunnels du métro s'explique par le fait que les sections de tunnels qui abritent les stations ont été incluses dans la catégorie Stations plutôt que d'être considérées comme des sections de tunnels indépendantes. L'augmentation du nombre d'abribus s'explique par l'ajout des abribus du RTM (exo) qui a entamé cette année son inventaire.

Inspection et mise à jour des données

Le présent inventaire des infrastructures en transport collectif intègre l'ensemble des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit l'ARTM, le RTM (exo), la STM, le RTC, le RTL, la STL (Laval), la STO, la STL (Lévis), la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke).

Le MTQ n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTQ effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles	85	9 005 m ²	23	94	5	1	A	—
Ouvrages de génie civil								
Quais	26	7 571 m	39	27	60	13	D	85,0
Embarcadères	20	3 604 m ²	25	68	32	0	B	8,9
Autres	22	161 298 m ²	35	100	0	0	A	—
Équipements								
Navires	21	s. o.	27	89	11	0	B	23,6
Total								117,5

¹ Données de décembre 2019.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entière des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi sur la marine marchande du Canada (2001)* ainsi que les règlements statutaires des sociétés de classification. Résultant de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de leur mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci afin d'assurer sa capacité à rendre le service d'ici la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

La méthode d'évaluation de l'état des immeubles et des ouvrages de génie civil est basée sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. Pour les quais et les embarcadères, la méthode d'évaluation de leur état est basée sur un modèle de dégradation des infrastructures en fonction de l'âge apparent. Cette évaluation soutient la stratégie d'investissement pour ces infrastructures qui vise à procéder à des interventions regroupées afin de minimiser les conséquences sur les opérations.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur indice de vétusté physique ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité permettant de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

Les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Objectifs

Au cours des prochaines années, les objectifs de la STQ relatifs à la gestion de leurs infrastructures sont les suivants :

- Maintenir minimalement à 99,5 % la prestation du nombre des traversées prévues;
- Atteindre une proportion d'infrastructures avec un IEG supérieur ou égal à C :
 - 35 % pour les quais d'ici mars 2025 (mesure de mars 2020 : 27 %);
 - 75 % pour les embarcadères d'ici mars 2025 (mesure de mars 2020 : 68 %);
 - 92 % pour les navires d'ici mars 2023 (mesure de départ : 89 %).
- Maintenir, en tout temps, une proportion au-dessus de 90 % des immeubles et des ouvrages de génie civil de la catégorie « autres » avec un IEG supérieur ou égal à C.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2019-2020	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2020-2021
	2019-2020	2020-2021		2019-2020	2020-2021					
Immeubles	100	94	(6)	A	A	—	—	—	—	—
Ouvrages de génie civil										
Quais	43	27	(16)	C	D	47,1	37,9	—	—	85,0
Embarcadères	64	68	4	B	B	14,6	1,6	—	(7,3)	8,9
Autres	100	100	0	A	A	—	—	—	—	—
Équipements										
Navires	83	89	6	A	B	23,5	—	0,1	—	23,6
Total						85,2	39,5	0,1	(7,3)	117,5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

L'indice d'état moyen des immeubles a connu une légère diminution en cours d'année et présente une proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux de 94 %. Cette diminution s'explique par le fait que deux bâtiments (Québec et Saint-Joseph-de-la-Rive) nécessitent d'importants travaux de maintien d'actifs identifiés lors de l'inspection effectuée en cours d'année.

Les quais et les embarcadères présentent des indices d'état moyen de D et de B respectivement.

Plusieurs quais approchent la fin de leur vie utile, ce qui entraîne une diminution de la proportion des quais dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). Comme prévu à la stratégie d'intervention de la STQ, des travaux de réfection seront réalisés pour maintenir les quais fonctionnels et prolonger leur durée de vie utile, et ce, de manière à disposer de la période de temps nécessaire pour planifier les projets visant leur reconstruction et ainsi les rétablir dans un très bon état (A). De cette façon, la reconstruction permettra de répondre aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services.

Pour les embarcadères, les travaux de maintien d'actifs réalisés au cours de l'année ont amélioré leur état, ce qui se reflète par une légère augmentation de la proportion de ceux-ci dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

La proportion des navires dans un état satisfaisant ou mieux a connu une légère hausse en comparaison avec l'an dernier. Cette hausse est principalement attribuable à la vente du navire NM Lucien-L qui était en mauvais état (D) et par l'acquisition du navire NM Saaremaa I qui est dans un très bon état (A).

La variation de l'IEG moyen des navires de très bon (A) à bon (B) est due à la pondération de cet indice en fonction de la valeur de remplacement et non plus en appliquant les critères d'indice de vétusté et d'âge. Cette nouvelle pondération a l'avantage d'être plus représentative de l'état moyen de l'ensemble de la flotte des navires.

Évolution du DMA

Augmentation

L'augmentation du DMA découle en majorité du vieillissement des quais pour lesquels une augmentation de 37,9 millions de dollars est observée et s'explique par les éléments suivants :

- 20,6 millions de dollars pour les quais qui ont atteint leur fin de vie utile et qui nécessitent des travaux de reconstruction pour les rétablir en bon état;
- 17,3 millions de dollars pour les quais se rapprochant de leur fin de vie utile incluant, entre autres, des quais qui présentent pour la première fois cette année des besoins en DMA.

Résorption

La résorption du DMA pour les embarcadères s'explique par la réalisation, en cours d'année, des travaux de modernisation des systèmes de levage des embarcadères de Québec et de Lévis.

